

Point 3.1 du conseil d'administration du Crous de Paris du 13 mars 2026

Rapport de gestion 2025

Introduction

A la différence du budget qui soumet à l'approbation des membres du Conseil d'Administration une évaluation de recettes encaissables et propose un montant maximum des autorisations d'engagement (AE) et crédits de paiement (CP), le compte financier est le document qui marque la fin de l'exercice budgétaire et qui constate tous les mouvements et les situations qui résultent de l'exécution du budget initial ainsi que du budget rectificatif de l'année.

Le compte financier dresse par conséquent l'état des AE (engagements annuels et pluriannuels pris en 2025), des CP (décaissements constatés en 2025) et des recettes encaissées au cours de l'exercice, ainsi que les opérations rattachables à 2025 qui n'ont pas été dénouées sur l'exercice.

Il est l'occasion pour le Conseil d'Administration de contrôler la bonne exécution du budget qu'il a adopté.

Le compte financier soumis à l'approbation du Conseil d'Administration porte sur les opérations issues de la comptabilité de l'ordonnateur du 1er janvier au 31 décembre 2025. Il est visé par l'ordonnateur qui certifie qu'il retrace les comptabilités dont il est chargé et les ordres de recouvrer et de payer transmis à l'agent comptable. Il comprend :

- Les états comptables : bilan, compte de résultat, évolution de la situation patrimoniale, annexe ;
- Les tableaux budgétaires : autorisations d'emplois, autorisations budgétaires, équilibre financier, dépenses par destination, plan de trésorerie.

Les initiatives développées par le Crous de Paris au cours de l'année 2025 se sont appuyées sur les orientations nationales dans le domaine de la vie étudiante, mais également sur les orientations présentées devant le Conseil d'Administration à l'occasion du vote du budget 2025.

Le compte financier est accompagné du rapport de gestion établi par l'ordonnateur qui met en regard les écarts entre les prévisions budgétaires et l'exécution constatée et les replacent dans le contexte des missions, de la stratégie et de la gestion de l'organisme. Il permet d'analyser la soutenabilité financière de l'établissement à travers les deux comptabilités.

Table des matières

Introduction	1
Les faits marquants en 2025	3
Synthèse de l'exécution budgétaire et comptable	5
I. La situation des autorisations budgétaires	7
1. Les recettes budgétaires	7
Les recettes globalisées (taux d'exécution de 98%)	7
Les recettes fléchées (taux d'exécution de 92%)	9
2. Les dépenses budgétaires	12
Les dépenses de personnel (99.1% en AE/CP)	12
Les dépenses de fonctionnement (100% en AE et 100% en CP)	18
Les dépenses d'investissement (90% en AE et 89% en CP)	19
II. L'équilibre financier	21
1. Le solde budgétaire	21
2. Les opérations pour comptes de tiers	21
III. Analyse du résultat et de la soutenabilité	22
1. Le résultat de l'exercice	22
Les produits de l'exercice	22
Les charges de l'exercice	26
Analyse du résultat de l'exercice et mise en perspective	27
Les agrégats financiers 2025	28
2. Le fonds de roulement mobilisable	29
3. La trésorerie mobilisable	30
IV. L'exécution par activité	31
1. La contribution vie étudiante et de campus, comme levier de développement de la vie étudiante	31
2. Hébergement : 2025 un engagement total pour l'avenir de l'activité hébergement	33
3. Restauration : 2025, une année verte	34

Les faits marquants en 2025

Le développement des activités restauration et hébergement

Concernant la restauration, l'année 2025 s'inscrit dans le prolongement de la tendance des exercices précédents avec une augmentation de 4,5% du chiffre d'affaires sur l'exercice, avec 3 693 545 repas dont 3 121 942 repas étudiants et 552 366 repas administratifs.

Le Crous de Paris poursuit la montée en puissance de l'application des principes de la loi Egalim et plus largement de la mise en œuvre du schéma directeur de la transition écologique par l'augmentation de l'achat de produits labellisés (36.5% en 2025 Vs 25.6% en 2024).

Concernant l'hébergement, l'exercice 2025 est marquée par le développement de l'offre avec l'ouverture de 3 résidences :

- La Métropolitaine (151 lits) avec une année pleine de fonctionnement (ouverture en décembre 2024)
- Germaine Krull (75 lits)
- Carré des Invalides (112 lits)

Pour rappel, les résidences Michel de Bourges (62 lits) et Bastille (72 lits) sont fermées pour travaux de rénovation.

Le dispositif d'aide d'urgence mis en place à la suite du cyclone Chido à Mayotte

En janvier 2025, Le Crous de Paris a été sollicité directement par le ministère et le CNOUS pour accompagner les étudiants mahorais victimes du cyclone Chido par la mise en place d'un dispositif d'aides financières d'urgence de 300€ par étudiant. Il a été financé par les reliquats CVEC pour un montant total de 862 700€.

Une première aide directe de 815 000€ a été versée au Crous de La Réunion-Mayotte.

Ensuite, conformément aux instructions du ministère et de la tutelle, 159 étudiants mahorais de l'académie de Paris ont bénéficié d'une aide individuelle pour un montant total de 47 700€.

Les opérations immobilières

Le projet Concordia – rappel du contexte

À la suite de la dissolution de la société immobilière Tournefort, dont le Crous de Paris était actionnaire, la RIVP a procédé à l'acquisition indirecte du site. Cette opération a entraîné la cession, par le Crous de Paris, de ses titres de participation pour un montant total de 566 426 €, dont 320 000 € placés sous séquestre en raison d'un litige préexistant relatif à un mur mitoyen.

Parallèlement, un bail civil en l'état futur d'achèvement (BEFA) a été conclu entre la RIVP et la Fondation des Mines. Ce dispositif a ensuite été complété par un accord de partenariat associant la RIVP, la Fondation des Mines et le Crous de Paris. Cet accord formalise la prise en gestion par le Crous de Paris des logements étudiants ainsi que de l'activité de restauration implantés sur le site Concordia après travaux de réhabilitation programmés jusqu'en septembre 2028.

La relocalisation des services centraux sur le site Bièvre

L'installation des services centraux sur le site Bièvre est intervenue fin octobre 2025. Le montant de l'opération comptabilisé en immobilisations en cours au 31 décembre 2025 est de 9 639 030€.

Conformément au budget de l'opération, une reprise sur provision GER a été comptabilisée pour un montant de 2 302 961€.

L'exercice 2025 est également marqué par :

- La poursuite de l'opération SARRAILH à hauteur de 30 481 334€
- La poursuite de l'opération CHU HOPITAL GPN pour un montant de 1 180 000€
- La modernisation des structures de restauration à hauteur de 1 306 159€ (acquisitions d'immobilisations sur le compte 21547- matériel acquis)

Les opérations de régularisations comptables

Dans le cadre de la mise en qualité de la comptabilité, le Crous de Paris est engagé dans plusieurs opérations de régularisations, menées pour mise en conformité du bilan (voir supra) :

- Des corrections d'erreur par application de la norme 14 de l'ICC traitées par le report à nouveau pour un solde débiteur de 271 320€
- Un reclassement des subventions d'investissement traitée en acomptes reçus pour un montant de 14 321 161€ vers les comptes de capitaux propres

La modernisation de la filière financière et comptable

Dans le prolongement des recommandations issues des deux audits (mission risque et audit de la DRFIP et mission d'accompagnement de l'IGESR), le Crous de Paris est engagé depuis 2022 dans un plan d'actions d'amélioration de la qualité comptable qui vise à fiabiliser les différents cycles, notamment les dettes et les créances.

En mai 2025, la DRFIP a mené un audit de suivi des préconisations formulées dans le rapport de 2022. Le rapport provisoire de l'audit de suivi a été remis en juin 2025. Le rapport définitif qui clôture la phase contradictoire a été transmis fin juillet 2025.

En parallèle, l'établissement a poursuivi les actions sur les régies hébergement et restauration par la poursuite de la diminution du nombre de régies :

- en finalisant le regroupement de l'activité restauration sur la régie centralisée existante,
- en finalisant le regroupement de l'activité hébergement sur la régie centralisée existante créée en 2023.

Finalement, le nombre de régies en activité passe de 8 à 3 sur l'exercice, en tenant compte de la régie pour les menues dépenses des moyens généraux.

Ces éléments sont retracés ci-après dans l'annexe.

La Contribution à la vie étudiante et de campus (CVEC)

Conformément au dispositif créé par la loi relative à l'orientation et à la réussite des étudiants (ORE) du 8 mars 2018, la CVEC constitue une taxe due par les étudiants au moment de leur inscription administrative, collectée par les Crous et reversée aux établissements d'enseignement supérieur. Le produit de la taxe revient à ces derniers ainsi qu'aux Crous.

Au cours de l'année, plusieurs commissions se sont tenues et ont permis la validation des projets financés par le Crous de Paris grâce à la CVEC, principalement dans le domaine de la santé et de l'accompagnement social étudiant.

La collecte de CVEC est constatée en opération pour compte de tiers dans la comptabilité du Crous au fur et à mesure des versements effectués par les étudiants et des reversements aux établissements. Il s'agit d'opérations de trésorerie non budgétaires, classées comme telles dans les états financiers.

Un montant de 3 699 492 M€ a été enregistré sur l'exercice en produit de la fiscalité affectée pour la part revenant au Crous de Paris au titre de la campagne 2024-2025.

Période des services votés 2025

Durant la période des services votés 2025, ouverte le 1er janvier 2025 et clôturée le 14 février 2025, date d'adoption de la loi de finances pour 2025, le Crous de Paris a appliqué strictement les contraintes fixées par le cadre indiqué.

Conformément au principe de prudence imposé à l'ensemble des organismes financés par l'État, l'établissement a suspendu toutes les dépenses non indispensables à la continuité du service public, notamment les dépenses de formation continue, les dépenses de communication, les dépenses de déplacement, ainsi que les dépenses d'action sociale discrétionnaire. Ont également été gelés les engagements nouveaux ne répondant pas à un impératif de continuité ou n'ayant pas été engagés avant le 31 décembre 2024, y compris les projets d'investissement non urgents.

Cette gestion rigoureuse a permis d'assurer le fonctionnement minimal des services tout en respectant pleinement le cadre prescriptif applicable pendant la période des services votés.

Synthèse de l'exécution budgétaire et comptable

Le solde budgétaire est la différence entre les recettes encaissées tout au long de l'année et les crédits de paiements décaissés du 1er janvier au 31 décembre 2025.

Le solde budgétaire 2025 est égal à – 8 254 155 €.

ENVELOPPE	BR2 AE 25	BR2 CP 25	COFI AE 25	COFI CP 25
Personnel	41 900 000 €	41 900 000 €	41 524 533 €	41 524 533 €
Fonctionnement	187 740 000 €	73 950 000 €	187 670 805 €	73 864 739 €
Investissement	22 225 000 €	24 150 000 €	19 898 040 €	21 388 115 €
Total des dépenses	251 865 000 €	140 000 000 €	249 093 378 €	136 777 386 €
Recettes globalisées		111 410 000 €		109 072 913 €
Recettes fléchées		21 140 000 €		19 450 319 €
Total des recettes	- €	132 550 000 €	- €	128 523 232 €
SOLDE BUDGÉTAIRE	- € -	7 450 000 €	- € -	8 254 155 €

Les crédits ouverts en dépenses en crédits de paiement au titre de l'année 2025 (budget rectificatif n°2) et les recettes prévisionnelles s'élèvent respectivement à 140 M€ (soit +9%, par rapport à 2024) et à 133 M€ (soit +8%, par rapport à 2024).

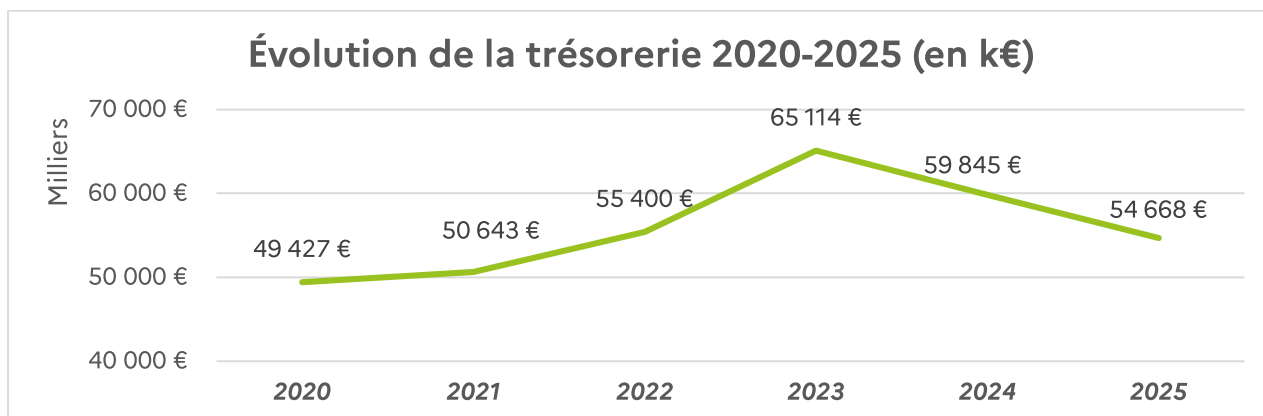
En fin d'exercice, l'exécution budgétaire fait apparaître une consommation de crédits pour un montant en dépenses en crédits de paiement de 137 M€ (+9% par rapport à 2024) et un montant de recettes de 128,5 M€, (5% par rapport à 2024).

Exécution par enveloppe	2025	2024	Evolution taux d'exécution
Recettes	97%	100%	-3%
Recettes globalisées	98%	101%	-3%
Recettes fléchées	92%	94%	-2%
Dépenses Engagées (AE)	99%	94%	4%
Personnel	99%	99%	0%
Fonctionnement	100%	91%	9%
Investissement	90%	99%	-10%
Dépenses Payées (CP)	98%	98%	0%
Personnel	99%	99%	0%
Fonctionnement	100%	100%	0%
Investissement	89%	89%	0%

L'exercice budgétaire 2025 dégage un solde budgétaire de – 8 254 155 €.

Le solde budgétaire est la principale composante de la variation annuelle du solde de trésorerie.

Des opérations financières non budgétaires viennent compléter l'analyse du solde de trésorerie dont l'évolution depuis 2019 est retracée par le graphique suivant :

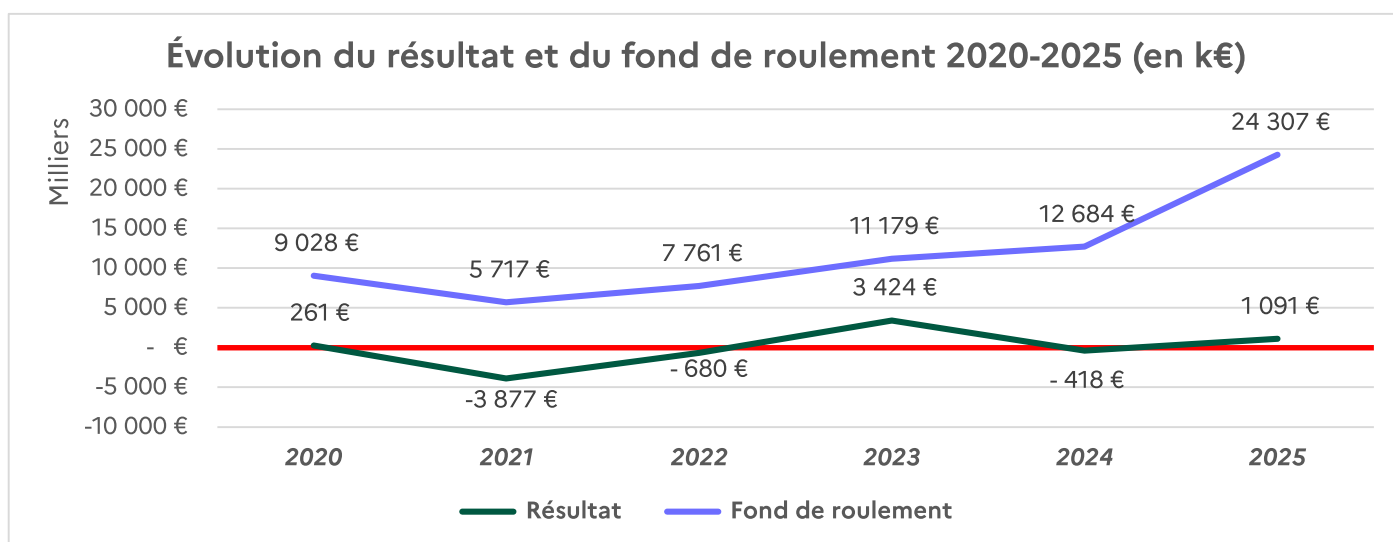


La trésorerie reste toujours très confortable puisqu'elle atteint cette année un montant de 54,7 M€.

S'agissant de l'exécution comptable, le résultat comptable 2025 est bénéficiaire pour un montant de 1 090 544 €. Il est l'addition :

- du solde budgétaire 2025,
- des opérations dont le fait générateur est rattachable à 2025 (service fait en 2025 payé en 2026...)
- d'opérations strictement comptables qui n'ont pas d'impact sur la trésorerie et, qui, pour l'exercice 2025, sont principalement de deux types :
 - les provisions et reprises qui traduisent la survenance ou la disparition d'un risque probable ;
 - les dotations aux amortissements qui représentent la perte de valeur au cours du temps d'un équipement en raison de son utilisation, de son obsolescence.

Les résultats comptables annuels cumulés constituent le fonds de roulement de l'établissement, l'évolution de ces deux agrégats sur la période 2020-2025 est la suivante :



Le résultat comptable 2025 est bénéficiaire pour un montant de 1,09 M€. La variation du fonds de roulement est positive pour un montant de 11,6 M€ ce qui conduit à un niveau final de fonds roulement de 24,3 M€. A noter que la variation du fond de roulement est fortement positive cette année suite à un reclassement comptable explicité dans l'annexe du compte financier.

I. La situation des autorisations budgétaires

Dans le cadre de la mise en œuvre du décret GBCP, de nouvelles règles ont été mises en œuvre, pour enregistrer les dépenses et les recettes budgétaires sur la base des dépenses décaissées et des recettes encaissées, durant l'année 2025.

1. Les recettes budgétaires

Les recettes prévues au budget sont de deux ordres : les recettes globalisées et les recettes fléchées issues des financements externes.

Les recettes globalisées (taux d'exécution de 98%)

Le montant prévu au budget après budget rectificatif n°2 était de 111,4 M€. La réalisation au 31/12/2025 est de 109,1 M€ € soit -2,1% par rapport à la prévision.

Recettes budgétaires	BI 2025	BR2 2025	COFI 2025	COFI 2024
Recettes globalisées	105 685 000 €	111 410 000 €	109 072 913 €	107 739 985 €
Subvention pour charges de service public	38 148 919 €	42 987 341 €	42 987 341 €	42 477 676 €
Subvention pour charges d'investissement	- €	- €	- €	- €
Autres financements de l'Etat	237 617 €	324 940 €	324 940 €	223 835 €
Fiscalité affectée	3 500 000 €	3 699 492 €	3 699 492 €	3 687 970 €
Autres financements publics	200 000 €	200 000 €	230 672 €	125 055 €
Recettes propres	63 598 464 €	64 198 227 €	61 830 467 €	61 225 449 €

Subvention pour charges de service public (SCSP)

La subvention pour charges de service public, allouée par le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (Cnous), contribue au fonctionnement de l'établissement et au financement de certaines actions liées au développement de ses différentes missions.

La subvention initiale pour charges de service public, allouée au Crous de Paris au titre de l'exercice 2025, d'un montant de 38,1 M€ en BI, a été abondée en cours d'exercice de dotations complémentaires destinées notamment à prendre en compte la situation financière du CROUS de Paris, le contexte inflationniste de l'année et ses répercussions sur les activités du Crous de Paris. Le montant encaissé de 43 M€ correspond à la notification du Cnous du 08 octobre 2025.

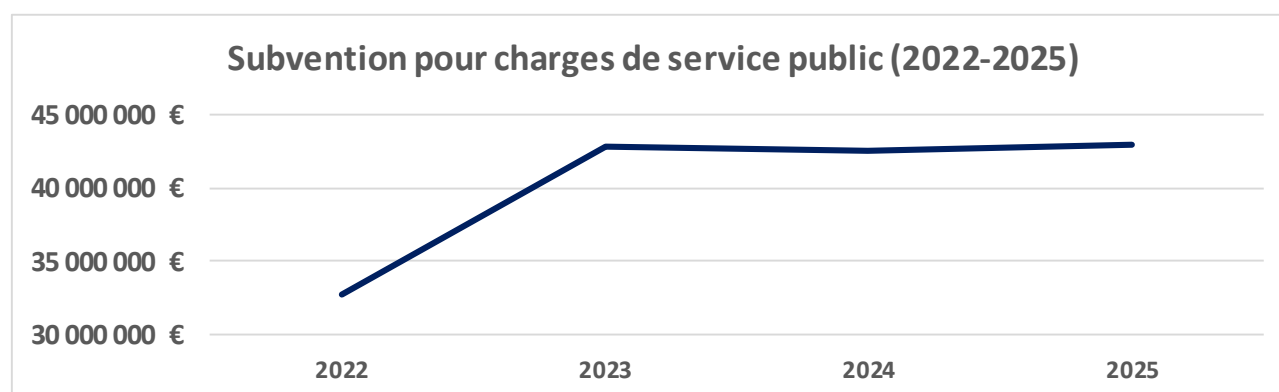
A noter également que la SCSP 2025 inclus une aide exceptionnelle d'un montant de 3,67 M€ (fonds de solidarité et soutien exceptionnel).

Subvention pour charges de service public	Date de décision attributive pour l'année 2025				
	BI 28/11/2024	BR1 29/04/2025	BR2 08/07/2025	BR3 08/10/2025	TOTAL
SCSP	38 148 919 €	41 373 307 €	41 802 307 €	42 987 341 €	42 987 341 €
Écart entre décisions attributives		3 224 388 €	429 000 €	1 185 034 €	0 €
Écart cumulé des décisions		3 224 388 €	3 653 388 €	4 838 422 €	4 838 422 €

Subvention pour charges de service public	Date de décision attributive pour l'année 2025				TOTAL
	BI 28/11/2024	BR1 29/04/2025	BR2 08/07/2025	BR3 08/10/2025	
Base	28 055 267 €	28 055 267 €	28 055 267 €	28 055 267 €	28 055 267 €
Répartition Modèle	27 483 479 €	27 483 479 €	27 483 479 €	27 483 479 €	27 483 479 €
Crous franciliens	571 788 €	571 788 €	571 788 €	571 788 €	571 788 €
Mesures RH	6 333 295 €	6 333 295 €	6 333 295 €	6 333 295 €	6 333 295 €
CAS Pensions	5 885 232 €	5 885 232 €	5 885 232 €	5 885 232 €	5 885 232 €
Revalorisation cat C + DAPOOUS	448 063 €	448 063 €	448 063 €	448 063 €	448 063 €
Autres mesures	3 060 357 €	3 353 624 €	3 782 624 €	4 927 658 €	4 927 658 €
Repas à 1€	2 063 091 €	2 356 358 €	2 356 358 €	3 501 392 €	3 501 392 €
Surcoût denrées alimentaires	671 364 €	671 364 €	671 364 €	671 364 €	671 364 €
EGALIM	262 221 €	262 221 €	262 221 €	262 221 €	262 221 €
Accessibilité			429 000 €	429 000 €	429 000 €
Performance économique	63 681 €	63 681 €	63 681 €	63 681 €	63 681 €
Exceptionnel	700 000 €	3 631 121 €	3 631 121 €	3 671 121 €	3 671 121 €
Soutien	700 000 €	700 000 €	700 000 €	740 000 €	740 000 €
Fonds de solidarité		2 931 121 €	2 931 121 €	2 931 121 €	2 931 121 €
Total général	38 148 919 €	41 373 307 €	41 802 307 €	42 987 341 €	42 987 341 €

Evolution de la SCSP depuis 2022

Évolution de la SCSP (2022-2025)	2022	2023	2024	2025
SCSP	32 757 975 €	42 759 080 €	42 477 676 €	42 987 341 €
Écart 2025 par rapport à N	10 229 366 €	228 261 €	509 665 €	- €
Évolution 2025 par rapport à N	31%	1%	1%	0%



Les autres financements de l'Etat

Cette ligne est composée de deux éléments : la subvention liée au fond vert (280 237€) et la revalorisation du régime indemnitaire des personnels sociaux (44 703€) pour un montant total de 0,32 M€.

La fiscalité affectée

Chaque année, une partie de la CVEC est reversée aux différents CROUS. Pour cette année 2025, le montant alloué pour le Crous de Paris est de 3,7 M€.

Les autres financements publics

L'établissement est éligible à d'autres financements publics, versés par l'Etat et les établissements publics. Dans ce cadre, le Crous de Paris a reçu, en 2025, des financements d'autres partenaires publics (collectivités territoriales, universités et fondations ...), correspondant, notamment, aux frais de gestion adossés aux traitements administratifs et financiers des aides financières confiées en gestion par ses partenaires au Crous de Paris. Le montant pour 2025 est de 230 672€.

Les recettes propres

Les recettes propres budgétaires correspondent aux rattachements des droits constatés avec leurs encaissements. En 2025, le montant des recettes propres est de 61,8 M€. Ce montant est décomposé en trois catégories : les recettes d'hébergement, les recettes de restauration et les autres recettes.

Pour la partie hébergement, le montant total prévu était de 37,2 M€ pour une exécution de 36,6 M€ soit un taux d'exécution de 98,5%. Pour la partie restauration, le montant prévu était de 23,6 M€ pour une exécution de 23,3 M€, soit un taux d'exécution de 98,7%.

Enfin les autres recettes comprennent les recettes provenant du Centre Sportif Universitaire, les locations diverses, les remboursements d'avoir, les conventions d'occupations temporaires, les recettes de laveries, le fonctionnement et les mises à disposition concernant la médecine de prévention au niveau francilien, et d'autres produits pour un montant équivalent à 1,9 M€.

Les recettes fléchées (taux d'exécution de 92%)

La prévision budgétaire des recettes fléchées indiquait un montant de 21,1 M€. L'encaissement réalisé de ces recettes s'élève à 19,5 M€, soit 92 % de taux de réalisation. Les recettes fléchées représentent 15,1 % des recettes 2025.

Recettes budgétaires	BI 2025	BR2 2025	COFI 2025	COFI 2024
Recettes fléchées	19 365 000 €	21 140 000 €	19 450 319 €	14 367 442 €
Subvention pour charges d'investissement fléchées	7 833 078 €	3 878 573 €	2 411 761 €	3 943 189 €
Financements de l'Etat fléchés	10 631 922 €	16 361 427 €	16 138 558 €	9 624 253 €
Autres financements publics fléchés	900 000 €	900 000 €	900 000 €	800 000 €
Recettes propres fléchées				

OPERATION	FINANCEMENT	BR2 2025	COFI 2025	Ecart par opération
Réhabilitation bâtiment Sarrailh	Plan Campus	8 553 000 €	8 553 000 €	- €
	Plan de relance	2 053 922 €	2 053 922 €	- €
Fénélon	Campus France	900 000 €	900 000 €	- €
CHUGPN	CPER	800 000 €	800 000 €	- €
Les Carmes	Plan de résilience	120 000 €	120 000 €	- €
	CNOUS	13 000 €	13 007 €	7 €
Bièvres		4 378 625 €	3 678 675 € -	699 950 €
Equipement de restauration		1 496 000 €	1 251 043 € -	244 957 €
Equipement hébergement		908 519 €	784 996 € -	123 523 €
Barge		697 864 €	697 864 €	- €
Jussieu	CNOUS	370 000 €	240 909 € -	129 091 €
Porte de la chapelle		700 000 €	176 405 € -	523 595 €
Equipement agent visio		80 070 €	109 758 €	29 688 €
Vaugirard_Necker		40 000 €	44 661 €	4 661 €
Bullier		29 000 €	26 079 € -	2 921 €
TOTAL GENERAL		21 140 000 €	19 450 319 € -	1 689 681 €

Concernant les crédits de contractualisation (CNOUS), les versements suivant le rythme d'exécution des dépenses, l'avancée des opérations a été moindre que prévu, ces versements seront décalés sur l'exercice 2026.

Les subventions pour charges d'investissement fléchées

ORIGINE	OPÉRATION	MONTANT ENCAISSÉ EN 2025
CNOUS	Equipement de restauration	911 312 €
	Barge	697 864 €
	Livraison résidence	581 519 €
	Porte de la Chapelle	176 405 €
	Jussieu	
	Vaugirard	44 661 €
TOTAL DOTATION EN FONDS PROPRES		2 411 761 €
TOTAL SUBVENTION POUR CHARGES D'INVESTISSEMENT FLÉCHÉS		2 411 761 €

Les financements fléchés de l'État

ORIGINE	OPÉRATION	MONTANT ENCAISSÉ EN 2025
Chancellerie des Universités	Réhabilitation du centre Sarrailh	8 553 000 €
TOTAL DOTATION CAMPUS		8 553 000 €
CNOUS	Bièvres	3 678 675 €
	Equipement de restauration	365 810 €
	Equipement hébergement	216 484 €
	Jussieu	240 909 €
	Equipement agent visio	109 758 €
TOTAL CNOUS		4 611 636 €
Plan de relance	Réhabilitation du centre Sarrailh	2 053 922 €
TOTAL PLAN DE RELANCE		2 053 922 €
CPER	Hôpital grand nord	800 000 €
TOTAL CPER		800 000 €
Plan de résilience	Carmes	120 000 €
TOTAL PLAN DE RESILIENCE		120 000 €
TOTAL FINANCEMENT ETAT		16 138 558 €

Les autres financements publics fléchés

ORIGINE	OPÉRATION	MONTANT ENCAISSÉ EN 2025
Campus France	Fénélon	900 000 €
TOTAL CAMPUS France		900 000 €
TOTAL AUTRES FINANCEURS PUBLICS		900 000 €

2. Les dépenses budgétaires

Autorisations d'engagements	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025	COFI 2025
Personnel	43 000 000 €	43 000 000 €	41 900 000 €	41 524 533 €
dont CAS Pension	5 885 232 €	5 885 232 €	5 117 276 €	5 130 950 €
Fonctionnement	54 050 000 €	183 790 000 €	187 740 000 €	187 670 805 €
Denrées alimentaires	16 250 000 €	15 550 000 €	15 550 000 €	15 626 961 €
Loyers et charges versées	7 500 000 €	136 150 000 €	136 100 000 €	135 866 803 €
Viabilisation	7 600 000 €	8 000 000 €	8 000 000 €	7 989 283 €
Entretien - Equipement	9 750 000 €	10 200 000 €	12 400 000 €	12 279 613 €
Frais généraux	11 350 000 €	11 415 000 €	11 865 000 €	12 789 570 €
Participations financières	1 600 000 €	2 475 000 €	3 825 000 €	3 118 576 €
Investissement	23 100 000 €	24 075 000 €	22 225 000 €	19 898 040 €
TOTAL	120 150 000 €	250 865 000 €	251 865 000 €	249 093 378 €

Crédits de paiement	BI 2025	BR1 2025	BR2 2025	COFI 2025
Personnel	43 000 000 €	43 000 000 €	41 900 000 €	41 524 533 €
dont CAS Pension	5 885 232 €	5 885 232 €	5 117 276 €	5 130 950 €
Fonctionnement	70 550 000 €	72 050 000 €	73 950 000 €	73 864 739 €
Denrées alimentaires	16 250 000 €	15 550 000 €	15 550 000 €	15 609 630 €
Loyers et charges versées	24 000 000 €	24 000 000 €	24 300 000 €	24 280 625 €
Viabilisation	7 600 000 €	8 000 000 €	8 000 000 €	7 989 083 €
Entretien - Equipement	9 750 000 €	10 200 000 €	10 450 000 €	10 317 458 €
Frais généraux	11 350 000 €	11 825 000 €	12 975 000 €	13 090 410 €
Participations financières	1 600 000 €	2 475 000 €	2 675 000 €	2 577 532 €
Investissement	24 675 000 €	25 450 000 €	24 150 000 €	21 388 115 €
TOTAL	138 225 000 €	140 500 000 €	140 000 000 €	136 777 386 €

Les dépenses de personnel (99.1% en AE/CP)

✓ Les emplois

Au titre de l'année 2025, l'autorisation d'emplois du Crous de Paris est de **862 ETPT**, répartis comme suit :

- **842 ETPT** sous plafond
- **20 ETPT** hors plafond

La consommation d'emplois

Note 1 : depuis le 1^{er} janvier 2024, et conformément aux directives du réseau, le Crous de Paris prend en compte pour sa consommation d'emplois les ETPT « suspensifs », à savoir les absences des agents durant lesquels ils ne consomment pas d'ETPT (accident de travail, maladie professionnelle, congé grave maladie, ...).

Afin de pouvoir établir des comparaisons, les données 2023 présentes dans ce document ont été révisées selon ce principe et diffèrent donc du COFI 2023.

Note 2 : Pour rappel, des travaux de fiabilisation des données dans le SIRH et requêtes associées ont eu lieu en 2024, conjointement avec le Cnous. Ces corrections ont permis le recensement, à partir de l'année 2024, d'environ 20 ETPT qui n'étaient pas pris en compte. Les décomptes des exercices précédents n'ont pas pu faire l'objet d'une correction.

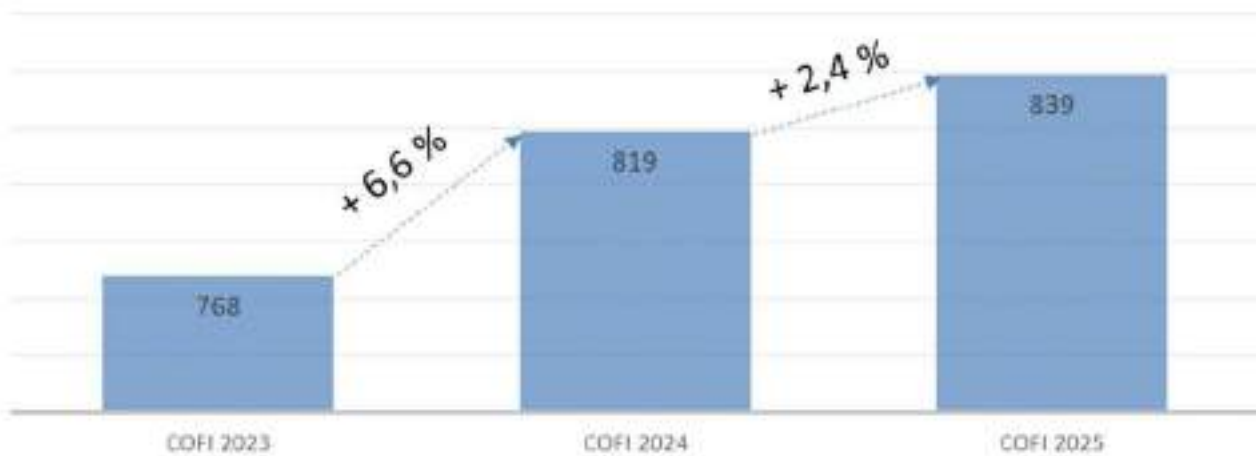
Au 31 décembre 2025, le Crous de Paris a consommé **839 ETPT** sous plafond (+ 2,4% comparé à 2024) et **4,2 ETPT** hors plafond (+60% comparé à 2024), soit un total organisme qui s'élève à **843,1 ETPT** (+ 2,5%).

L'autorisation d'emplois a été consommée à hauteur de **97,8%** (+ 2,5%) :

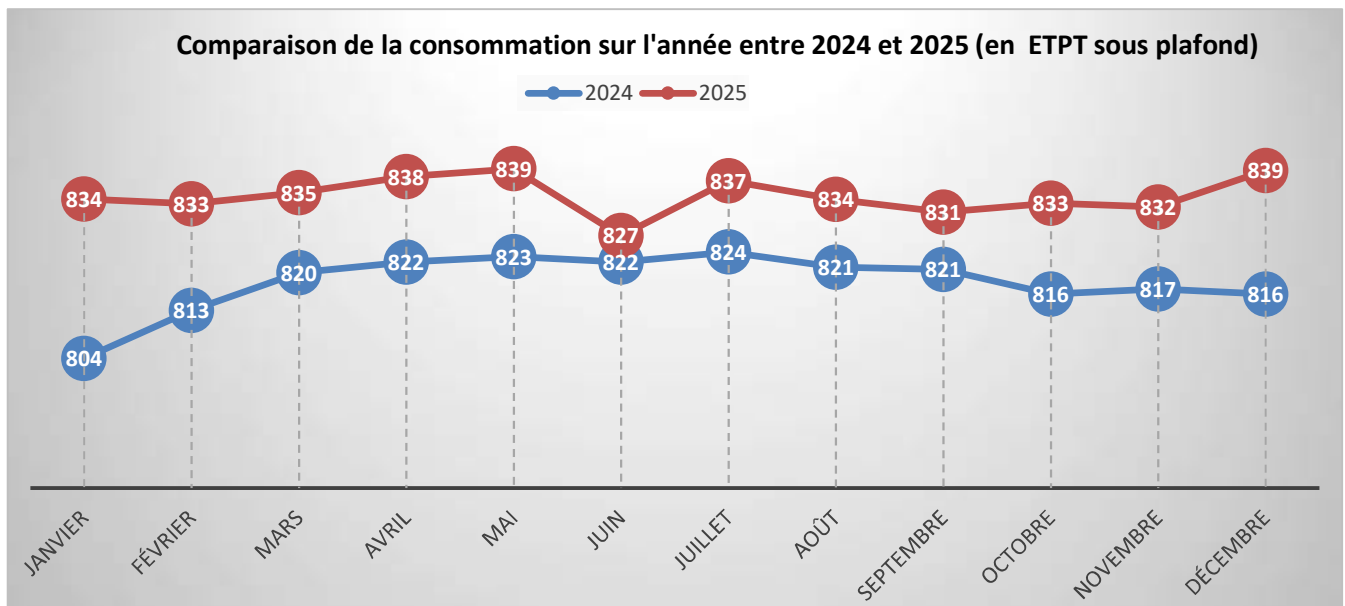
- **99,6% du sous plafond (+ 2,4%)**
- **20,8% du hors plafond (+7,8%)**

En comparaison avec 2024, l'atterrissage de la consommation des emplois sous-plafond au 31 décembre 2025 est **en hausse de 19,9 ETPT**.

Evolution de la consommation des ETPT sous-plafond



Comparaison de la consommation sur l'année entre 2024 et 2025 (en ETPT sous plafond)



La hausse de la consommation d'emploi s'explique par trois éléments :

- La progression de l'attractivité du Crous de Paris et les efforts engagés en matière de recrutement ont permis une occupation nettement optimisée des supports d'emplois. Cette amélioration, si elle constitue un indicateur positif de stabilité des équipes, entraîne toutefois un rétrécissement des marges de manœuvre pour assurer les activités de renfort, d'animation et de soutien opérationnel, notamment en restauration et en hébergement.

Ces activités reposent en effet majoritairement sur les emplois étudiants, les missions de renfort et les référents étudiants en résidence, autant de dispositifs non comptabilisés dans le dispositif d'emplois permanents et traditionnellement alimentés par les vacances d'emploi. La réduction quasi intégrale de ces vacances limite désormais la possibilité de mobiliser ces ressources essentielles à la qualité du service rendu aux usagers.

Il convient par ailleurs de rappeler que l'autorisation provisoire d'emplois pour 2026 prévoit une augmentation de 20 ETPT sous plafond, dont :

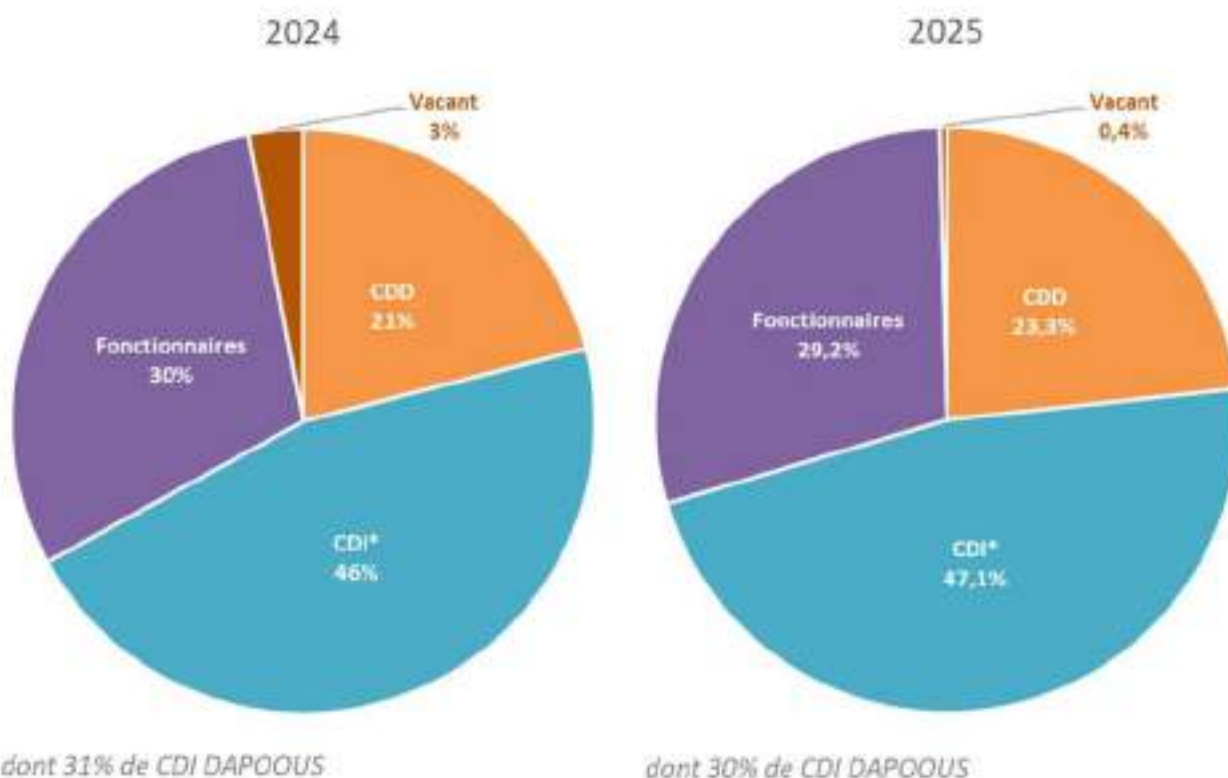
- 18 ETPT dédiés à l'ouverture de deux nouvelles structures de restauration, dont une unité centrale de production ;
 - 2 ETPT affectés à l'hébergement, afin d'accompagner l'intensification de l'activité liée aux livraisons de nouvelles résidences.
- L'extension en année pleine sur 2025 des recrutements réalisés durant l'année 2024 ;
 - La nette diminution des ETPT suspensifs (- **9,4 ETPT**) en raison de sorties de congés grave maladie à la fin de l'année civile 2024 et en début de l'année 2025 :

Motif	2024	2025	Variation
<i>Accident de trajet</i>	1,1	1,1	0,0
<i>Accident du travail</i>	2,9	2,2	-0,7
Congé grave maladie	14,0	5,9	-8,1
<i>Congé maladie longue durée</i>	2,7	1,7	-1,0
<i>Congé maternité</i>	0,8	1,6	0,8
<i>Congé paternité</i>	0,3	0,1	-0,2
<i>Maladie professionnelle</i>	1,0	0,8	-0,2
Total	22,8	13,4	-9,4

Les charges d'intérim en 2025 s'établissent à **1 521 k€**, soit **+ 283 k€** par rapport à 2024. Ce montant correspond à l'équivalent de **38 ETPT**, en hausse de 7 ETPT par rapport à l'exercice précédent, sur la base d'un coût moyen chargé de 33 k€ par ETPT. Corrélativement, cette équivalence d'emplois intérimaires porterait virtuellement l'atterrissage 2025 à **877 ETPT en besoin sous plafond**, contre 850 ETPT en 2024.

La répartition des emplois

Nature de l'occupation des emplois sous plafond (en ETPT)

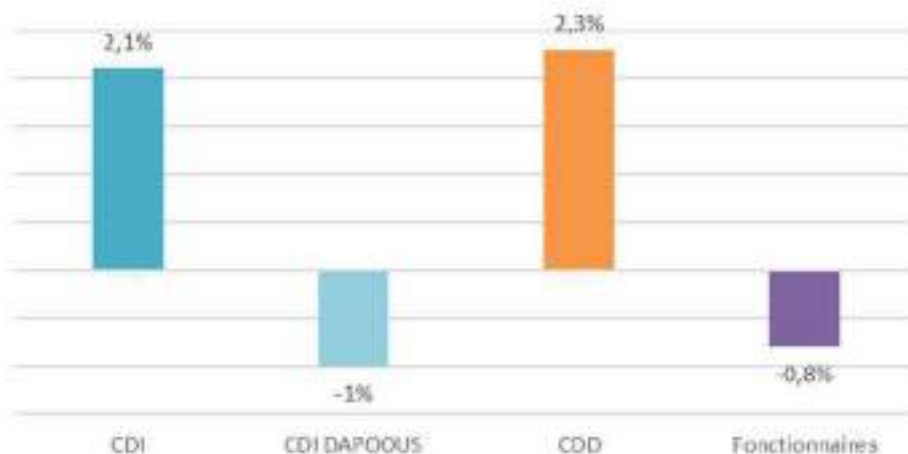


Le taux de vacance des emplois est passé de 9% en 2023 à 3% en 2024, puis à 0,4% en 2025. Cette stabilisation constitue un facteur essentiel de continuité du service public et contribue directement à la hausse du taux d'occupation des supports. Elle traduit l'efficacité des campagnes de recrutement, de cédésations et de professionnalisation des process RH.

La part des CDD augmente de **+ 2,3%**.

La part de la population DAPOOUS continue de diminuer, celle-ci ne pouvant plus être renouvelée (- 1%). A l'inverse, la part des CDI de droit commun continue d'augmenter, alimentée par les campagnes de cédésation (**+ 2,1%**). Compte-tenu du niveau de stabilité atteint dans les équipes, notamment dans le domaine de la restauration, il a été convenu avec les représentants des personnels de revenir sur un rythme d'une seule campagne de cédésation par an.

La part des fonctionnaires qui diminue d'environ 2% par an depuis plusieurs années, n'affiche une diminution que de **- 0,8%**, suite à des recrutements par voie de détachement et concours à la rentrée 2025 ainsi qu'à des réussites aux concours d'agents contractuels.



La répartition des ETPT par domaine d'activité est relativement stable avec une dominante de l'activité restauration (65%).

RÉPARTITION DES ETPT PAR DOMAINE D'ACTIVITÉ



Domaine	2024	2025	Variation
Aides directes	9%	11%	2%
Culturel	1%	2%	1%
Hébergement	12%	11%	-1%
Pilotage	13%	11%	-2%
Restauration	65%	65%	0%

✓ Les dépenses de personnels

	2024		2025		Variation coût moyen agent
	COFI	Coût moyen agent	COFI	Coût moyen agent	
Titulaires	15 854 k€	63 k€	16 277 k€	66 k€	5%
Contractuels	22 944 k€	40 k€	24 019 k€	40 k€	0%
Autres dépenses de personnel	934 k€		1 167 k€		

Les dépenses de personnel 2025, d'un montant de **41 525 k€**, sont en augmentation de **4,3%** par rapport à 2024, soit **+ 1 705 k€**. L'enveloppe de personnel présente un taux d'exécution de **99,1%** (+ 0,3%) en crédits de paiement.

Il est à noter que certains éléments n'ont pu être payés fin décembre et ont donc été inclus en charges à payer afin de les rattacher correctement à l'exercice 2025 (vacations horaires payées au service fait, régularisation d'avancement de carrière, ...). Ces CAPAC s'élèvent à **129 k€**.

En les prenant en compte, le taux d'exécution est de **99,4%** par rapport à la prévision de dépenses de personnels.

Evolution COFI	COFI 2023	COFI 2024	COFI 2025	Ecart 24/25	Variation 24/25
Personnel	37 460 k€	39 820 k€	41 525 k€	1 705 k€	4%
<i>dont part employeur au CAS Pension</i>	4 816 k€	4 872 k€	5 131 k€	259 k€	5%

Cette variation s'explique par les facteurs suivants :

- **+ 780 k€ de variation d'effectifs** :
 - + 273 k€ d'extension en année pleine de la variation 2024 ;
 - + 507 k€ de la variation 2025 ;
- **+ 86 k€ d'extension en année pleine des mesures 2024** :
 - + 86 k€ de mesures individuelles (avancements de carrière, cédésation, ...) ;
- **+ 347 k€ de mesures 2025** :
 - + 273 k€ de mesures catégorielles (revalorisation de l'ISF, régime indemnitaire des personnels ouvriers des Crous) ;
 - + 74 k€ de mesures individuelles (avancements de carrière, cédésation, ...) ;
- **+ 259 k€ de variation de la part employeur du CAS pension**, inclus l'effet de la variation d'effectif ainsi que le coût de l'augmentation de 4% de la part employeur ;
- **+ 233 k€ de variations des autres dépenses de personnel**

Cette enveloppe est principalement composée de deux items : allocations de retour à l'emploi, et prestations d'action sociale.

Au COFI 2024, les dépenses d'action sociale versées en paie étaient ventilées selon la catégorie des personnels bénéficiaires (fonctionnaires ou contractuels) et n'étaient pas retracées dans l'enveloppe des autres dépenses de personnel.

Cela a été rectifié en 2025 à partir du BR2. Ce changement de présentation accentue mécaniquement la variation enregistrée cette année mais ne doit pas être interprété comme une progression réelle des dépenses d'action sociale, mais bien comme l'effet d'un périmètre d'imputation modifié.

La variation des dépenses d'actions sociale est retracée ci-dessous :

Dépenses d'action sociale	2024	2025	Ecart	Variation
Paie	206 k€	257 k€	52 k€	25%
Hors paie	291 k€	305 k€	14 k€	5%
Total	497 k€	563 k€	66 k€	13%

Au total, les dépenses d'action sociale sont en augmentation de **13%**, soit **+ 66 k€**.

Il est à noter l'élargissement du nombre de bénéficiaires potentiels du fait de la hausse du quotient familial pris en compte pour déterminer l'éligibilité d'un agent, conformément à l'actualisation de la politique d'action sociale au niveau du réseau des œuvres.

L'augmentation des effectifs entraîne également une augmentation des aides non soumises à quotient familial : chèques culture et Noël.

L'enveloppe des autres dépenses de personnel est également composée des allocations de retour à l'emploi qui s'élèvent à **604 k€** pour l'année 2025.

Les dépenses de fonctionnement (100% en AE et 100% en CP)

On constate une augmentation des crédits de paiement de fonctionnement de 6,1 M€ (+9%).

Crédits de paiement	COFI 2025	COFI 2024	Ecart COFI	Variation COFI
Fonctionnement	73 864 739 €	67 773 812 €	6 090 927 €	9%
Denrées alimentaires	15 609 630 €	14 802 632 €	806 998 €	5%
Loyers et charges versées	24 280 625 €	21 972 824 €	2 307 800 €	11%
Viabilisation	7 989 083 €	9 354 481 € -	1 365 398 €	-15%
Entretien - Equipement	10 317 458 €	9 643 018 €	674 440 €	7%
Frais généraux	13 090 410 €	10 789 602 €	2 300 809 €	21%
Participations financières	2 577 532 €	1 211 255 €	1 366 277 €	113%

La hausse des denrées alimentaires (DALI) s'élève à +0,8 M€ (+5%) pour un montant total de dépenses de 15,6 M€. Elle est liée à l'augmentation de l'activité de restauration (compensée en partie par les recettes).

La hausse des loyers et charges versées (DLOC) s'élève à +2,3 M€ (+11%) pour un montant total de 24,3 M€. L'augmentation s'explique par l'ouverture et l'extension en année pleine de résidences sous contrat bailleurs ainsi que la revalorisation des loyers bailleurs en fonction de l'IRL.

La hausse des dépenses de viabilisation (DVIA) diminue de -1,4 M€ (-15%) portant le montant de dépenses à 8 M€. Le fournisseur principal d'électricité (EDF) du CROUS de Paris a été confronté à un problème de facturation ce qui a empêché le Crous de Paris de payer une majeure partie de ses factures en 2023. Ce rattrapage des paiements s'est effectué en 2024 ce qui explique la diminution budgétaire des crédits de paiements en viabilisation par rapport à l'exercice 2024.

La hausse de l'entretien et de l'équipement (DENT) est de +0,6 M€ (+7%). Cette hausse est expliquée notamment par l'entretien des nouvelles résidences.

La hausse des frais généraux (DFGE) est de 2,3 M€ (+21%). Cette hausse est expliquée par une augmentation des dépenses versées aux universités partenaire (augmentation des redevances et rattrapage de l'antériorité), la hausse de l'intérim, des dépenses de sécurité et globalement de l'augmentation du nombre de lits sur le parc.

L'augmentation des participations financières (DPFI) est de +1,4 M€ (+113%). L'augmentation est liée à l'aide versée à Mayotte (862 700€) ainsi la requalification progressive des dépenses de CVEC passant du DFGE vers le DPFI.

Les dépenses d'investissement (90% en AE et 89% en CP)

Le volume des autorisations d'engagement sur les dépenses d'investissement est en augmentation en 2025 par rapport à 2024 (+2,8 M€ ; +16%). Le volume des dépenses d'investissement en crédits de paiement augmente quant à eux de 3,7 M€ (+21%).

Évolution COFI	COFI 2025	COFI 2024	Ecart COFI	Variation COFI
Investissement	21 388 115 €	17 699 287 €	3 688 828 €	21%
PILOTAGE	17 420 015 €	12 610 877 €	4 809 138 €	38%
RESTAURATION	2 711 142 €	3 156 029 € -	444 887 €	-14%
HEBERGEMENT	1 195 984 €	1 678 962 € -	482 978 €	-29%
ACTION CULTURELLE	60 974 €	253 419 € -	192 445 €	-76%

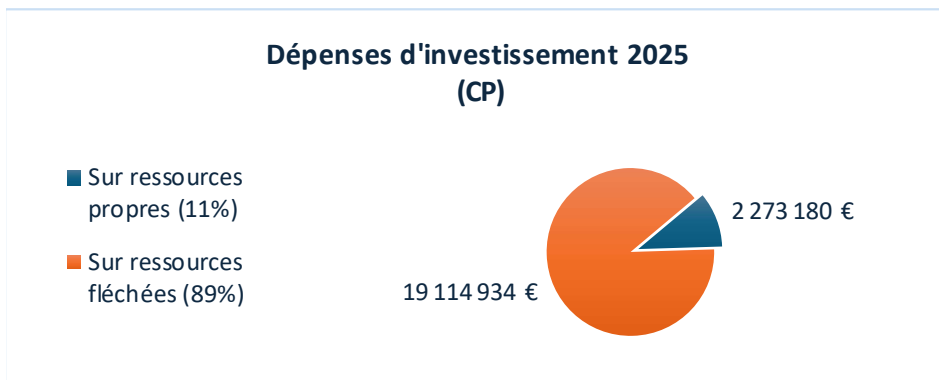
RESTAURATION	2 711 142 €
Équipement de restauration	1 186 070 €
La Barge	520 393 €
Jussieu	389 150 €
Porte de la chapelle	337 954 €
Fonds vert	151 623 €
Boulogne	93 114 €
Bullier	26 079 €
Accessibilité	6 759 €

HÉBERGEMENT	1 195 984 €
Mobilier nouvelle résidences	727 402 €
Fénélon	160 765 €
Équipement hébergement	144 300 €
Carmes	107 341 €
Vaugirard	44 660 €
Accessibilité	11 516 €

ACTION CULTURELLE	60 974 €
CVEC	31 784 €
Centre sportif universitaire	29 190 €

PILOTAGE	17 420 015 €
Sarrailh	9 925 263 €
Bièvres	6 444 899 €
Hôpital Grand Nord	803 086 €
Informatique	246 767 €

Dépenses investissement	Montants	Poids
Sur ressources propres (11%)	2 273 180 €	11%
Sur ressources fléchées (89%)	19 114 934 €	89%



II. L'équilibre financier

1. Le solde budgétaire

Le solde budgétaire 2025 réel s'élève à -8,3 M€ contre -7,5 M€ prévu au budget rectificatif n°2 2025.

ENVELOPPE	BR2 CP 25	COFI CP 25	Écart COFI / BR2	Variation COFI / BR2
Personnel	41 900 000 €	41 524 533 € -	375 467 €	-1%
Fonctionnement	73 950 000 €	73 864 739 € -	85 261 €	0%
Investissement	24 150 000 €	21 388 115 € -	2 761 885 €	-11%
Total des dépenses	140 000 000 €	136 777 386 € -	3 222 614 €	-2%
Recettes globalisées	111 410 000 €	109 072 913 € -	2 337 087 €	-2,1%
Recettes fléchées	21 140 000 €	19 450 319 € -	1 689 681 €	-8%
Total des recettes	132 550 000 €	128 523 232 € -	4 026 768 €	-3%
SOLDE BUDGÉTAIRE	- 7 450 000 € -	8 254 155 € -	804 155 €	11%

Le montant des dépenses réelles décaissées en 2025 est inférieur au montant prévisionnel, à hauteur de -3,2 M€ soit - 2%.

Le montant des recettes réelles encaissées en 2025 est inférieur au montant prévisionnel, à hauteur de -4 M€ soit - 3%.

Le solde budgétaire se décompose de la manière suivante :

- ✓ **Le solde des opérations sur recettes et dépenses fléchées est de - 1 807 476 €.**
- ✓ **Le solde des recettes et dépenses globalisées est de - 6 446 678 €.**

2. Les opérations pour comptes de tiers

Opérations pour compte de tiers		
BOURSES	Décaissements	Encaissements
AIDE MOBILITE MASTER	1 000 000 €	1 000 000 €
AIDES SPECIFIQUES	4 009 775 €	4 531 000 €
AMP(parcours sup)	1 524 500 €	1 910 000 €
BOURSES AILE 75	623 600 €	
BOURSES GENES	585 032 €	580 000 €
BOURSES MCC	8 045 615 €	7 554 000 €
BOURSES MCC ASAA	156 054 €	168 000 €
BOURSES REGIONALES AU MERITE	1 068 000 €	2 400 000 €
LEGS GIVEKA	80 000 €	80 000 €
BOURSES MAA	202 023 €	138 000 €
Total Bourses	17 294 598 €	18 361 000 €
CVEC centre collecteur	28 212 399 €	26 824 953 €
TVA	1 783 530 €	1 454 436 €
Total opérations comptes de tiers	47 290 527 €	46 640 388 €
Impact Trésorerie	650 138 €	

IMPACT TRESORERIE

- 650 138 €

En 2025, l'équilibre financier montre un **prélèvement de trésorerie de 5,2 M€** contre 6 M€ prévu.

La trésorerie fléchée à la fin d'exercice 2025 est de +15,3 M€ et représente la capacité de financement des opérations fléchées au 31/12/2025.

Le solde final du plan de trésorerie à la clôture de l'exercice 2025 est de 54 667 612€.

III. Analyse du résultat et de la soutenabilité

Le résultat de l'exercice 2025 est bénéficiaire à hauteur de + **1 090 544 €** ce qui constitue un écart de +1,4 M€ avec le BR2.

1. Le résultat de l'exercice

Les produits de l'exercice

Les produits constatés sont supérieurs de +2,5 M€ par rapport à la prévision.

PRODUITS	BR2 2025	COFI 2025	Écarts	Exécution
Subventions de l'Etat	43 312 281 €	43 323 023 €	10 742 €	100%
Fiscalité affectée	3 699 492 €	3 699 492 €	0 €	100%
Autres subventions	90 000 €	45 113 € -	44 887 €	50%
Autres produits	75 713 227 €	78 260 476 €	2 547 249 €	103%
TOTAL DES PRODUITS	122 815 000 €	125 328 105 €	2 513 105 €	102%

Subventions de l'Etat

Le poste subventions de l'Etat correspond à la subvention pour charge de service public pour un montant de 43 M€ (dont 429 000 € d'accessibilité) mais également de la subvention fond vert pour l'axe 1 (280 237 €), de la revalorisation indemnitaire des personnels sociaux (44 703€) ainsi que des subventions fléchées en fonctionnement (10 742€). Ce dernier poste constitue l'écart avec la prévision.

Fiscalité affectée

La CVEC reversée au Crous est traitée en fiscalité affectée pour un montant de 3,7 M€.

Autres subventions

Les autres subventions correspondent aux recettes des financements fléchés pour des tiers autres que l'Etat réalisés en dépenses de fonctionnement. Le montant de 45 113€ correspond aux dépenses de signalétique.

Autres produits

Les autres produits sont constitués notamment des produits d'exploitation issus, principalement, des activités d'hébergement et de restauration, de l'encaissement des produits de location de locaux, générés par les activités sportives et culturelles ainsi que des éléments comptables comme les reprises et provisions.

Le montant des recettes propres constatées augmente de 8,6 M€ (+12%) entre 2024 et 2025. Les activités marchandes d'hébergement et de restauration augmentent respectivement de 3,8 M€ (10,2%) et de 1,1 M€ (4,5%). L'activité non-marchande est en diminution (-0,1 M€ ; -3,5%).

DOMAINE	DETAIL	2024	2025	Ecart	Variation
Hébergement	Redevances d'hébergement	37 196 364 €	40 997 184 €	3 800 821 €	10,2%
	dont SDNT/Dégradations	603 456 €	890 247 €	286 791 €	47,5%
Restauration	Produits de restauration	23 776 001 €	24 835 613 €	1 059 612 €	4,5%
	dont externalisation des DA (IVS)	834 712 €	1 290 768 €	456 056 €	54,6%
	dont remises de fin d'année	475 243 €	442 099 €	-33 144 €	-7,0%
	dont autres produits (régies ...)	25 916 €	41 501 €	15 585 €	60,1%
Non marchands	Autres produits : avoirs, locations, CSU , laveries, centre de contact ...	3 310 819 €	3 196 475 €	-114 345 €	-3,5%
Comptable	Éléments de CAF : reprises, provisions et produits de cession	5 361 855 €	9 231 204 €	3 869 349 €	72,2%
TOTAL DES RESSOURCES PROPRES		69 645 039 €	78 260 476 €	9 340 725 €	12,4%

La prévision après budget rectificatif n°2 était de 75,7 M€ tandis que la réalisation en droits constatés au compte financier 2025 est de 78,3 M€ soit un écart de 2,5 M€ et un taux de réalisation de 103 %.

DOMAINE	DETAIL	BR2 2025	COFI 2025	Ecart	Exécution
Hébergement	Redevances d'hébergement	40 200 000 €	40 997 184 €	797 184 €	102%
	dont SDNT/Dégradations	500 000 €	890 247 €	390 247 €	178%
Restauration	Produits de restauration	24 767 924 €	24 835 613 €	67 689 €	100%
	dont externalisation des DA (IVS)	1 285 000 €	1 290 768 €	5 768 €	100%
	dont remises de fin d'année	117 924 €	442 099 €	324 175 €	375%
	dont autres produits (régies ...)	15 000 €	41 501 €	26 501 €	277%
Non marchands	Autres produits : avoirs, locations, CSU , laveries, centre de contact ...	3 275 303 €	3 196 475 €	-78 828 €	98%
Comptable	Éléments de CAF : reprises, provisions et produits de cession	7 470 000 €	9 231 204 €	1 761 204 €	124%
TOTAL DES RESSOURCES PROPRES		75 713 227 €	78 260 476 €	2 547 249 €	103%

Sur l'activité marchande, les recettes en droits constatés de l'hébergement sont de 41 M€ sur une prévision de 40,2 M€ soit un écart de 0,8 M€ (taux d'exécution de 102%). Les recettes de la restauration sont de 24,8 M€ avec un écart de 68 k€ (taux d'exécution 100%).

Pour l'activité non marchande, les recettes encaissées s'élèvent à 3,2 M€ sur une prévision de 3,3 M€ soit un écart de 79 k€ et une exécution de 98%. Ces recettes correspondent à différents produits (régularisation des avoirs des exercices antérieurs, locations d'espaces, recette du centre sportif, recettes provenant des laveries ...).

Par ailleurs, les autres produits incluent les quote-part (4,8 M€), la reprise sur provision de Bièvres (2,3M€) les reprises sur provisions liées aux universités partenaires (1,2 M€) les produits de cessions d'éléments d'actif majoritairement composés de celui lié à Concordia (0,6 M€) et d'autres reprises divers (juridique, ressources humaines, ...). L'écart provient des reprises liées aux universités partenaires et des reprises diverses qui n'étaient pas inclus lors du budget rectificatif n°2.

- **Les produits de restauration**

PRODUITS	2023	2024	2025	Ecart N-1	Variation N-1
Restauration étudiante	14 169 941 €	14 797 770 €	15 362 111 €	564 341 €	4%
Restauration non étudiante	5 640 232 €	6 276 743 €	6 223 540 € -	53 203 €	-1%
Prestations exceptionnelles	1 238 070 €	1 391 017 €	1 507 908 €	116 892 €	8%
Autres produits (dont externalisation DA, RFA,...)	349 588 €	1 310 471 €	1 742 054 €	431 583 €	33%
TOTAL RESTAURATION	21 397 831 €	23 776 001 €	24 835 613 €	1 059 612 €	4%

La restauration étudiante augmente de +0,6 M€ (+4%), la restauration administrative est stable (-1%), les prestations exceptionnelles augmentent +0,1 M€ (+8%). Les autres produits sont en augmentation de +0,4 M€ (+33%), notamment grâce à l'externalisation des distributeurs automatiques et les remises de fin d'année,

- **Les produits de l'hébergement**

PRODUITS	2023	2024	2025	Ecart N-1	Variation N-1
TOTAL HEBERGEMENT	35 656 724 €	37 196 364 €	40 997 184 €	3 800 821 €	10%

Le montant, en droits constatés, des produits d'hébergement est en hausse de 3,8 M€ (+10%) entre 2024 et 2025 grâce à l'ouverture de nouvelles résidences et l'extension en année pleine de structures ouvertes en 2024.

- **La totalité des produits d'exploitation de l'activité marchande**

PRODUITS	2023	2024	2025	Ecart N-1	Variation N-1
RESTAURATION	21 397 831 €	23 776 001 €	24 835 613 €	1 059 612 €	4%
HEBERGEMENT	35 656 724 €	37 196 364 €	40 997 184 €	3 800 821 €	10%
PRODUITS D'EXPLOITATION (ACTIVITÉ MARCHANDE)	57 054 555 €	60 972 365 €	65 832 798 €	4 860 433 €	8%

Le montant des droits constatés de l'activité marchande est porté de 61 M€ à 65,8 M€ entre 2024 et 2025, soit une augmentation de 4,8 M€ (+8%).

Les charges de l'exercice

Les charges constatées sont supérieures de +1,1 M€ par rapport à la prévision (101% d'exécution).

CHARGES	BR2 2025	COFI 2025	Écarts	Exécution
Personnel	40 293 000 €	40 363 015 €	70 015 €	100%
dont charges de pensions civiles*	5 117 276 €	5 130 950 €	13 674 €	100%
Fonctionnement	81 992 000 €	83 011 846 €	1 019 846 €	101%
Intervention (le cas échéant)	815 000 €	862 700 €	47 700 €	106%
TOTAL DES CHARGES	123 100 000 €	124 237 561 €	1 137 561 €	101%

Les charges de personnel sont très proches de la prévision (+70 k€) et les charges de fonctionnement sont supérieures à la prévision (+1 M€).

L'écart des charges de fonctionnement provient principalement des éléments de la capacité d'autofinancement à savoir les dotations aux amortissements, provisions et dépréciations puisque l'écart est de 0,7 M€ (soit 70% de l'écart avec les prévisions).

Les charges constatées sont supérieures de +7,7 M€ par rapport à 2024 (+6,6%).

CHARGES	COFI 2024	COFI 2025	Écarts	Variation
Personnel	38 882 242 €	40 363 015 €	1 480 773 €	3,8%
dont charges de pensions civiles*	4 872 274 €	5 130 950 €	258 676 €	5,3%
Fonctionnement	77 636 523 €	83 011 846 €	5 375 322 €	6,9%
Intervention (le cas échéant)		862 700 €	862 700 €	
TOTAL DES CHARGES	116 518 765 €	124 237 561 €	7 718 795 €	6,6%

Les charges de personnel augmentent de 1,48 M€ (+3,8%) suite à l'augmentation du nombre d'effectifs.

Les charges d'intervention augmentent de 0,86 M€ et comprennent exclusivement les dépenses relatives à l'aide versée à Mayotte.

Concernant les charges de fonctionnement, elles augmentent de 5,38 M€ (+6,9%), le détail des lignes en augmentation de plus de 200k€ sont détaillées et expliqués ci-dessous :

NOM COMPTE	2024	2025	Ecart	Variation	Commentaires
61321 - Locations logements étudiants	21 231 843 €	23 449 789 €	2 217 946 €	10%	Augmentation du nombre de résidences et des loyers versés aux bailleurs
6281 - Concours divers	1 364 062 €	2 537 976 €	1 173 914 €	86%	Redevances dues aux partenaires pour les structures de restauration situées sur leur campus. Les charges de régularisation de période antérieure sont compensées par une reprise sur provision à hauteur de (1,2 M€)
615 - Entretien et maintenance	4 502 473 €	5 492 609 €	990 136 €	22%	Augmentation du nombre de résidences, réparation des ascenseurs, vieillissements des équipements, opération de remise à niveau et travaux réalisés sur crédits CVEC
60212 - Produits alimentaires transformables	13 894 096 €	14 863 073 €	968 977 €	7%	Augmentation des dépenses alimentaires liées à la fréquentation mais compensées en produits
60611 - Électricité	2 691 906 €	3 125 669 €	433 763 €	16%	Augmentation du nombre de résidences, sur-estimation des CAPAC 2023 liées aux décalages de paiement des factures EDF ayant induit une minoration des charges 2024
6211 - Personnel intérimaire	1 238 167 €	1 521 391 €	283 224 €	23%	Augmentation de la fréquentation, postes vacants, difficultés de recrutement
60614 - Chauffage sur réseau	1 562 464 €	1 844 430 €	281 967 €	18%	Augmentation du nombre de résidences
6811 - Dotations aux amortissements sur immobil	6 065 804 €	6 345 649 €	279 845 €	5%	Augmentation des investissements et donc des amortissements par année
65788 - Autres charges spécifiques	1 680 359 €	1 944 883 €	264 525 €	16%	Changement d'imputation comptable pour certaines dépenses liées à la CVEC
6234 - Cadeaux	11 093 €	215 802 €	204 708 €	1845%	Aides aux étudiants distribution de georgettes : 146 k€ et kits de rentrée 47k€. En 2024, ces dépenses étaient imputées sur d'autres comptes

Analyse du résultat de l'exercice et mise en perspective

ANALYSE DU RÉSULTAT		2025
RESULTAT 2025		1 090 544 €
dont aide Mayotte par prélèvement sur FDR CVEC		862 700 €
dont reprise sur provisions bièvres	-	2 302 961 €
dont différentiel recette/dépense de fonctionnement CVEC	-	450 376 €
dont crédits Accessibilité utilisés en 2026	-	410 726 €
RESULTAT 2025 retraité des éléments exceptionnels	-	1 210 819 €

Le résultat réel de l'exercice doit être remis en perspective des éléments à caractère exceptionnel pour afficher une situation réelle de l'établissement.

Analyse de l'EBE et de la valeur ajoutée

La valeur ajoutée présente des montants de -2,58 M€ en 2024 et -4,96 M€ en 2025. L'EBE calculé à partir de la VA atteint de son côté les montants de -0,25 M€ en 2024 et -3,78 M€ en 2025.

Néanmoins la valeur ajoutée doit être retraitée des dépenses CVEC prises en compte dans le calcul de la VA (dans la mesure où la recette ne figure pas en produit de la VA) mais aussi de la reprise sur provision des universités partenaires (dépenses prises en compte mais pas la recette).

Après ces deux retraitements, les VA 2024 et 2025 sont respectivement de -1,5 M€ et -2,2 M€ et L'EBE est de +0,8 M€ en 2024 et de -1 M€ en 2025.

	2024	2025	Ecart
VALEUR AJOUTÉE	- 2 575 431 € -	4 963 708 € -	2 388 277 €
Charges CVEC sur comptes VA	1 030 911 €	1 537 662 €	506 751 €
Reprises sur provision université partenaire		1 195 000 €	1 195 000 €
VA retraité	- 1 544 520 € -	2 231 046 € -	686 526 €
VA Non retraité	- 2 575 431 € -	4 963 708 € -	2 388 277 €
Produits EBE (74)	42 767 507 €	43 368 136 €	600 628 €
Charges EBE (63+64)	40 443 608 €	42 185 527 €	1 741 920 €
EBE	- 251 531 € -	3 781 100 € -	3 529 569 €
Retraitement VA	1 030 911 €	2 732 662 €	1 701 751 €
EBE retraité	779 380 € -	1 048 438 € -	1 827 818 €

DETAIL VALEUR AJOUTÉE	2024	2025	Ecart
Produits	37 196 364 €	40 997 184 €	3 800 821 €
Charges	36 411 177 €	40 226 198 €	3 815 021 €
TOTAL VA HEBERGEMENT	785 187 €	770 986 € -	14 201 €
Produits	23 776 001 €	24 835 613 €	1 059 612 €
Charges	23 062 959 €	25 822 435 €	2 759 475 €
<i>dont universités partenaires</i>	1 159 453 €	2 157 279 €	997 827 €
TOTAL VA RESTAURATION	713 042 € -	986 821 € -	1 699 863 €
Produits	475 997 €	300 557 € -	175 440 €
Charges	4 549 657 €	5 048 430 €	498 773 €
<i>dont charges CVEC</i>	1 030 911 €	1 537 662 €	506 751 €
TOTAL VA NON-MARCHANDS	- 4 073 660 € -	4 747 873 € -	674 213 €

Les agrégats financiers 2025

L'IAF est portée à **-0,4 M€** pour une prévision de -0,7 M€ soit un écart de +0,3 M€ par rapport à la prévision.

La situation patrimoniale conduit à une **augmentation du fonds de roulement de + 11,6 M€** dont le niveau au 31 décembre 2025 est de 24,3 M€. Le besoin en fonds de roulement est de -30,4 M€.

Cette importante augmentation du fonds de roulement est liée à un reclassement comptable expliquée de manière plus approfondie dans l'annexe comptable au compte financier.

En conclusion, l'établissement dispose, pour l'année 2025 d'un **fonds de roulement de 24 306 543 € et d'une trésorerie de 54 667 612 €** lui permettant de faire face à ses besoins de fonctionnement et à sa politique de développement.

2. Le fonds de roulement mobilisable

Tableau de retraitement		Données en €
Fonds de roulement net global au 31/12/2024		12 683 709
0	Variation du fonds de roulement Compte financier 2025	11 622 834
Fonds de roulement net global fin 2025		24 306 543

Fonds de roulement lié à des dépenses futures probables ou certaines		
1	Provisions	6 669 756
2	Emprunts et dettes assimilées	628 760
	<i>Emprunts (retenue 1 annuité)</i>	77 500
	<i>Cautionnements (15% de retenue de précaution)</i>	551 260
3	Opérations pluriannuelles liées à l'investissement	15 504 704
	<i>Subvention déjà perçues mais non utilisées (hors Titre de Recette d'Avance)</i>	15 504 704
	<i>Autofinancement avec engagement juridique pris</i>	0
4	Autres opérations fléchées ayant fait l'objet d'un titre de recettes global couvrant plusieurs exercices	9 840 250

Éléments de fragilité potentielle du fonds de roulement		
5	Créances supérieures à deux ans non provisionnées (hors 416)	0
	Créances douteuses c/416 non provisionnées	0

TOTAL du Fonds de roulement non disponible		32 643 470
---	--	-------------------

Fonds de roulement disponible Compte financier 2025		-8 336 927
--	--	-------------------

3. La trésorerie mobilisable

Tableau de retraitement		Données en €
Trésorerie initiale au 31/12/2024		59 844 560
	Variation de trésorerie Compte financier 2025	-5 176 948
Trésorerie nette globale au 31/12/2025		54 667 612

Trésorerie liée à des dépenses futures probables ou certaines en propre		
1	Provisions	6 669 756
2	Emprunts et dettes assimilées	628 760
	<i>Emprunts (retenue 1 annuité)</i>	77 500
	Cautionnements (15% de retenue de précaution)	551 260
3	Opérations pluriannuelles liées à l'investissement	15 504 704
	<i>Subventions déjà perçues mais non utilisées</i>	15 504 704
	Autofinancement avec engagement juridique pris	0
4	Autres opérations fléchées ayant fait l'objet d'un titre de recettes global couvrant plusieurs exercices	9 840 250

Éléments de fragilité potentielle de la trésorerie		
5	Créances douteuses c/416 non provisionnées	0
	Créances supérieures à deux ans non provisionnées (hors 416)	0

Trésorerie liée à des dépenses futures probables ou certaines pour compte de tiers et AUTRES		
6	Encaissements de la collecte CVEC	24 856 386
7	Reliquats de bourses et aides	6 111 379
8	Autres (TRA-Titre de Recette d'Avance)	2 014 797

TOTAL Trésorerie "non disponible"		65 626 032
TOTAL Trésorerie "disponible"		-10 958 420

IV. L'exécution par activité

1. La contribution vie étudiante et de campus, comme levier de développement de la vie étudiante

Article D.841-9 du Code de l'éducation, modifié par le décret n°2019-1558 du 30 décembre 2019 : « La programmation des actions financées par le produit de la contribution de vie étudiante et de campus, les projets ainsi que le bilan des actions conduites l'année précédente sont votés, chaque année, par le conseil d'administration des établissements (...) »

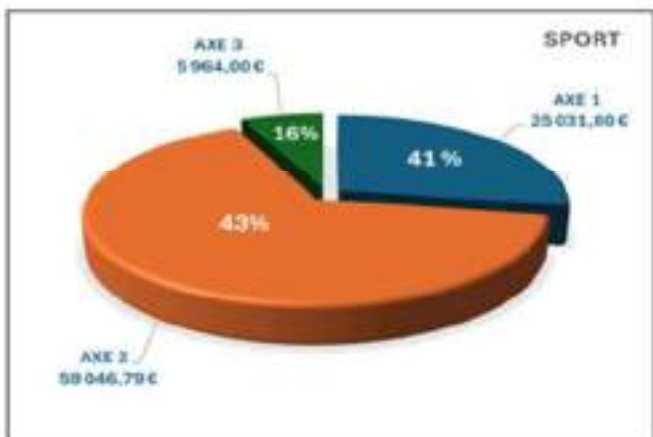
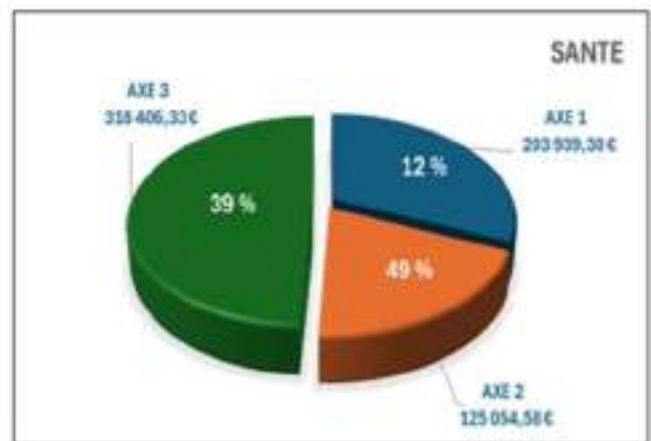
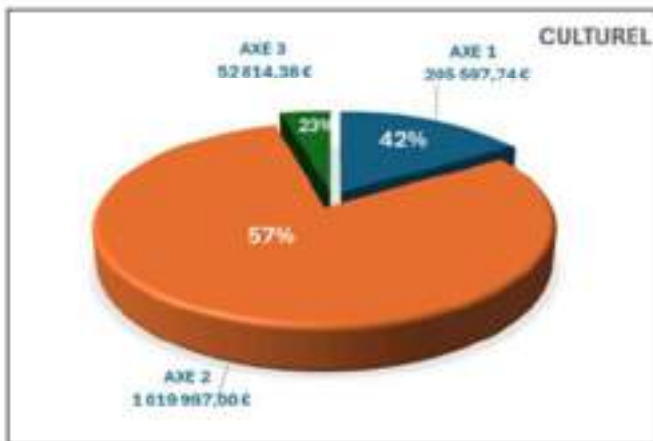
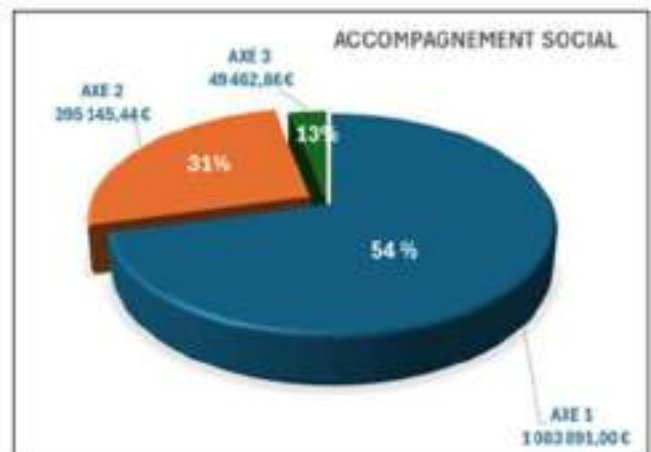
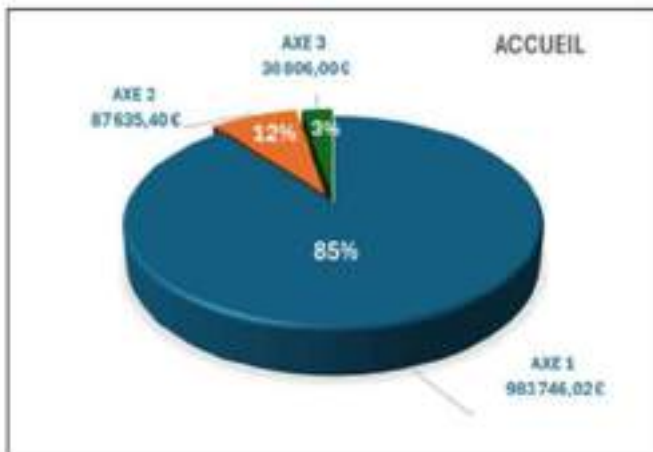
Un plan d'action en trois axes a été défini :



Thématique	AXE 1		AXE 2		AXE 3		TOTAL	
	Nbre de projets	Montant subvention	Nbre de projets	Montant subvention	Nbre de projets	Montant subvention	Nbre de projets	Montant subvention
Accueil	21	983 746,02 €	13	87 635,40 €	4	30 806,00 €	38	1 102 187,42 €
Social	9	1 083 891,00 €	23	395 145,44 €	3	49 462,86 €	35	1 528 499,30 €
Culture	16	205 597,74 €	224	1 019 997,00 €	8	52 814,38 €	248	1 278 409,12 €
Santé	5	203 939,30 €	11	125 054,58 €	18	318 406,33 €	34	647 400,21 €
Sport	1	25 031,80 €	15	59 046,79 €	1	5 964,00 €	17	90 042,59 €
TOTAL	52	2 502 205,86 €	286	1 686 879,21 €	34	457 453,57 €	372	4 646 538,64 €

Nombre de projets et montant des subventions par axe

2 502 2025,86 €



2. Hébergement : 2025, une année structurante pour l'avenir de l'activité

L'année 2025 a été marquée par une mobilisation importante visant à consolider un modèle économique fragile.

L'activité d'hébergement demeure en effet sous pression financière, du fait de charges de fonctionnement élevées, inhérentes aux exigences du logement social, et d'un niveau de redevances significatif versé aux bailleurs. Cette situation limite fortement les marges de manœuvre du Crous de Paris.

En 2023, un travail important avait déjà été conduit avec les bailleurs de la Ville de Paris afin de réviser les taux de redevance, qui étaient fixés au-delà des préconisations de la circulaire municipale de 2009 (88 % du loyer maximum fixé par la convention APL pour les résidences de plus de 50 logements et 85 % pour celles de moins de 50 logements).

En 2025, ce chantier s'est intensifié grâce à des échanges nourris avec l'ensemble des partenaires institutionnels, dans l'objectif d'améliorer durablement la soutenabilité du modèle.

Si les effets de ces travaux ne sont pas immédiatement perceptibles sur l'exercice, ils constituent un investissement essentiel pour la pérennité et le développement futur de l'activité d'hébergement.

L'année a également été marquée par deux ouvertures structurantes :

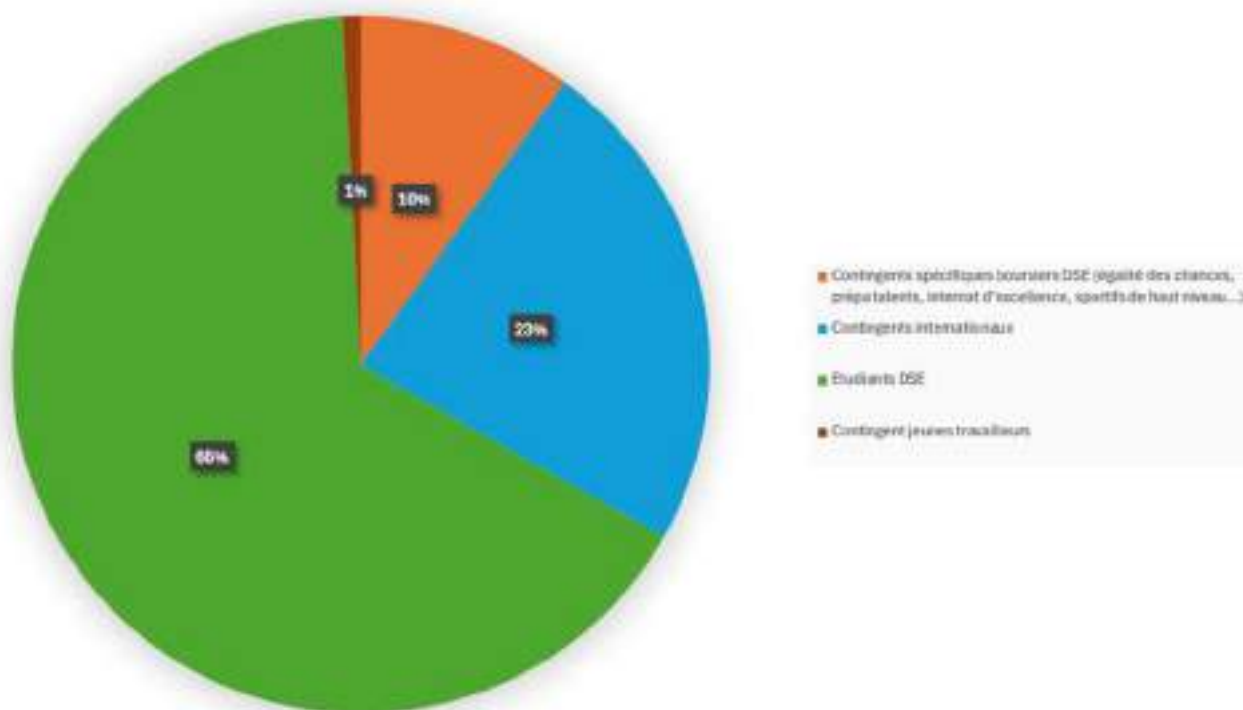
- la résidence Germaine Krull,
- la résidence Carré des Invalides,

Mises en service en septembre 2025, ces inaugurations portent la capacité totale du Crous de Paris à 8 685 lits, poursuivant ainsi la dynamique de développement de l'offre étudiante.

Sont fermées pour travaux de réhabilitation :

- La résidence Michel de Bourges (56 lits) depuis 2023
- La résidence Bastille (72 lits) depuis décembre

Provenances des résidents du Crous de Paris au 31/12/2025



3. Restauration : 2025, une année verte

L'un des cœurs de métier d'un Crous est la restauration sociale. Par son action, le Crous de Paris participe à l'amélioration de la qualité de vie des étudiants grâce à une offre de restauration à tarif social.

En maintenant sa tarification sociale, les sites de restauration du Crous de Paris ont été plus que nécessaires aux 370 000 étudiants de l'Académie, et notamment aux 70 000 boursiers, comme en témoigne l'augmentation de fréquentation de nos structures et les 2,7M de repas étudiants servis.

Quelques chiffres :

74 structures de restauration dont :

- 23 restaurants
- 33 cafétérias (ouverture de la cafétéria des Mines – 52 places)
- 3 brasseries
- 16 ventes libre-service

L'année 2025 poursuit une croissance dans la restauration assise en 2025

La fréquentation est globalement similaire à l'année dernière, alors que nous avons de nouveau une nette augmentation du nombre de repas servis (+6.97%). Les étudiants consomment donc de plus en plus des repas en restauration assise ou rapide et cela depuis plusieurs années.



Cette augmentation s'inscrit dans la continuité de la stratégie de développement du Crous de Paris axée sur les cafétérias & VLS : +4.1% de repas en restauration assise et +20.6% en restauration rapide.

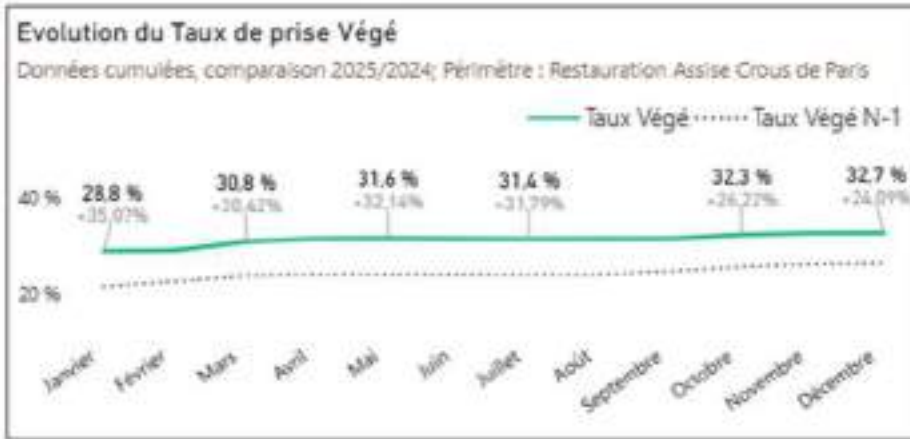
A l'image de l'année précédente, une hausse de 2.5 points du nombre de repas très sociaux à 1€ servis en restauration assise est également visible cette année. De plus, 44% de la population étudiante est boursière, 5% en situation de précarité et 51% d'étudiants utilisent la tarification classique.

Au total, nous observons 250 000 repas de plus cette année.

Type Restauration	CA HT	Nb. Repas	Nb. Repas 1€	Nb. Tickets
Cafet.	6 777 752 €	411 285	243 849	2 697 114
Rest. Admin.	3 385 026 €	339 633	15	369 727
Rest. mixte	3 018 037 €	870 403	267 958	869 367
Rest. Univ.	5 288 816 €	1 803 940	772 296	1 909 636
VLS	2 878 065 €	249 664	157 087	1 022 487
Total	21 347 695 €	3 674 925	1 441 205	6 868 331

Les actions ciblées sur la transition écologique sont nettement visibles en 2025.

Un des objectifs du Crous de Paris était de 25% d'offre végétale en restauration en 2022, 40% en 2024 et 50% en 2026 avec un taux de prise équivalent. Les actions menées nous ont permis d'augmenter le taux de prise jusqu'à ~32%, soit +24% par rapport à 2024 en restauration assise. Sur toutes nos structures, l'évolution du nombre de repas végétariens est de quasiment +38% !

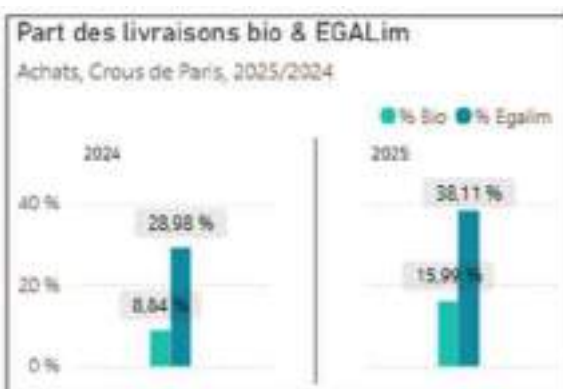


Ces chiffres s'expliquent en grande partie grâce à la continuité de l'offre végétarienne : chaque semaine nous proposons une journée où une des protéines animales est remplacée par un plat végétarien, en plus du plat végétarien habituel.

De nombreuses actions ont été menées durant l'année 2025 et qui s'inscrivent également dans la continuité des actions de l'année précédente :

- Mon Resto Responsable fin 2024 : 14 engagements en matière de restauration (respect EGALim, ateliers, partenariats...)
- Séminaires agents de la restauration : sensibilisation & formation à la transition écologique
- Lutte contre le gaspillage alimentaire & tri des déchets (Kikéo...)
- Mise en place des tables de tris dans quasiment tous nos restaurants

Concernant les objectifs du volet EGALim, le Crous de Paris est inscrit dans une démarche positive. Ainsi, nos livraisons labellisées ont augmenté de 10 points depuis l'année dernière. Les livraisons bio sont à plus de 15% soit 6 points de plus qu'en 2024.



Cette démarche a un coût qui est répercuté directement sur le coût denrées en restauration assise : 2.38€ en 2023, 2.57€ en 2024 et 2.67€ en 2025. Cette augmentation nette que nous constatons chaque année n'est pas uniquement due à notre politique d'achats mais également en raison de l'inflation constante remarquée sur tous les produits bruts que nous transformons dans nos cuisines.

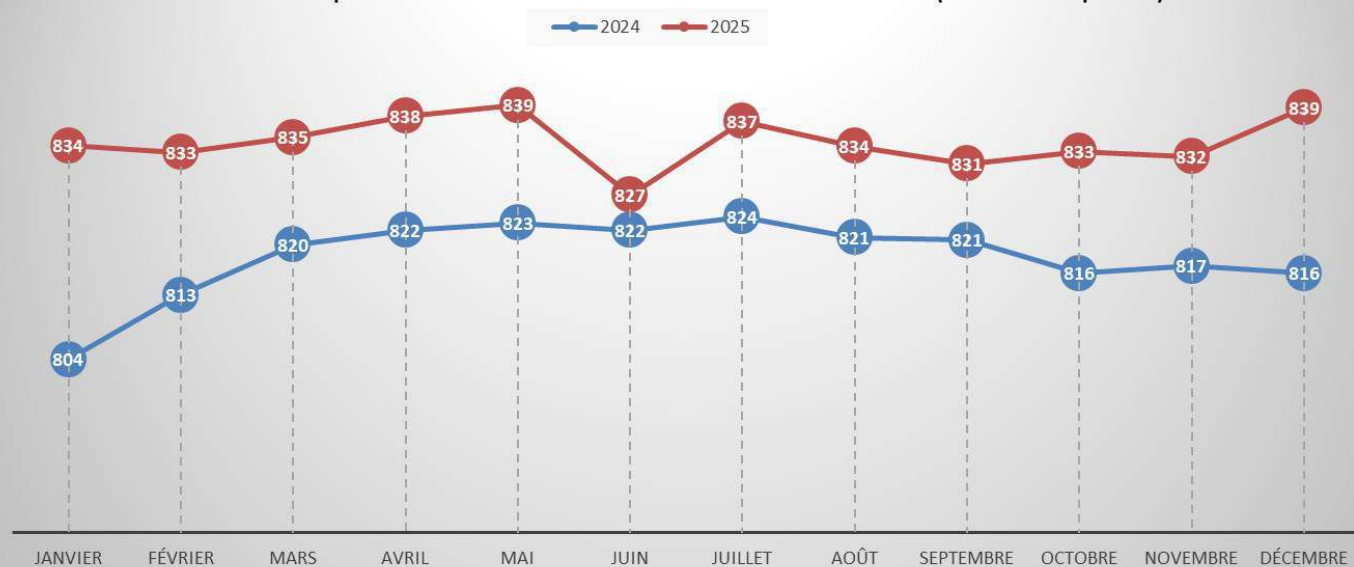
Suivi de la **consommation des emplois** et des **dépenses de personnels**



Rapport annuel en annexe du rapport de gestion : **Année 2025**

Consommation annuelle des emplois sous plafond

Comparaison de la consommation sur l'année entre 2024 et 2025 (en ETPT sous plafond)



Focus sur les ETPT suspensifs (non décomptés dans le graphique précédent)

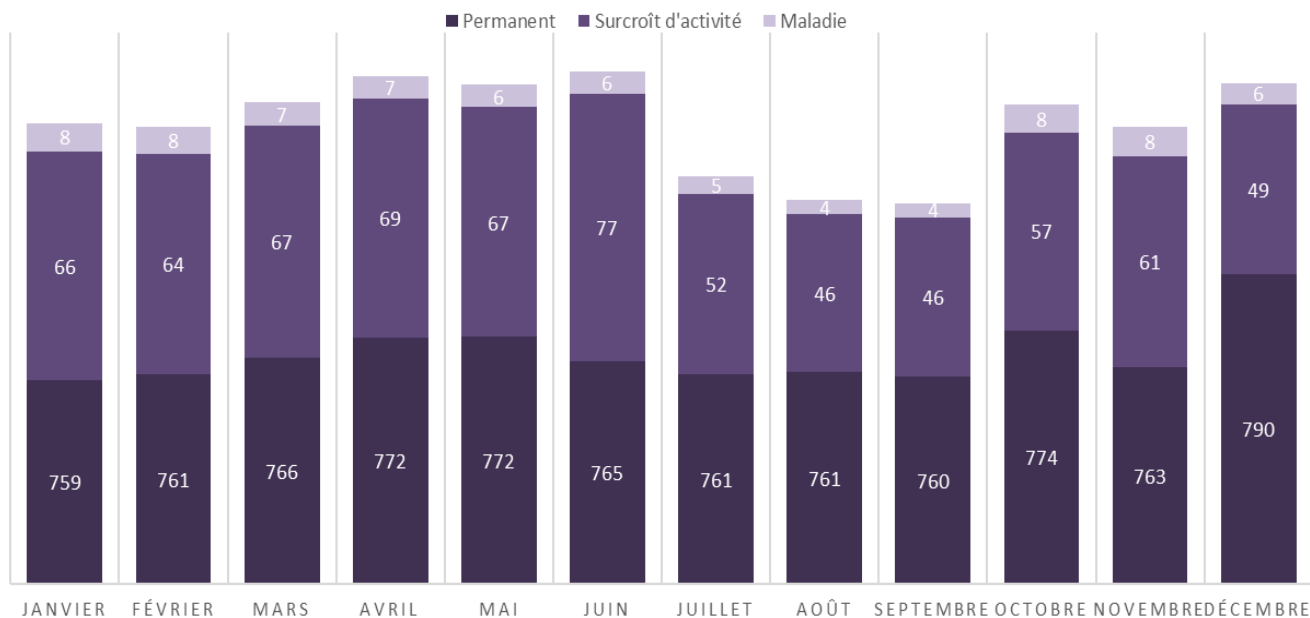


Variation N-1 totale : + 22 ETPT

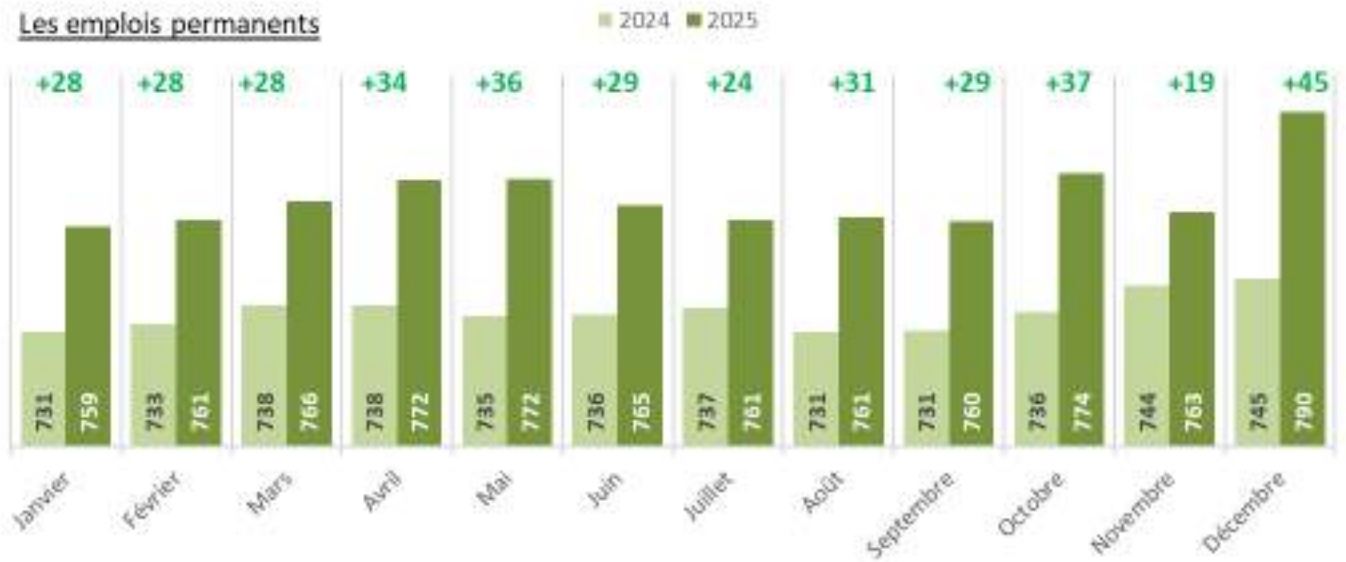
Variation N-1 des permanents : + 13 ETPT

Variation N-1 du surcroît d'activité : - 14 ETPT

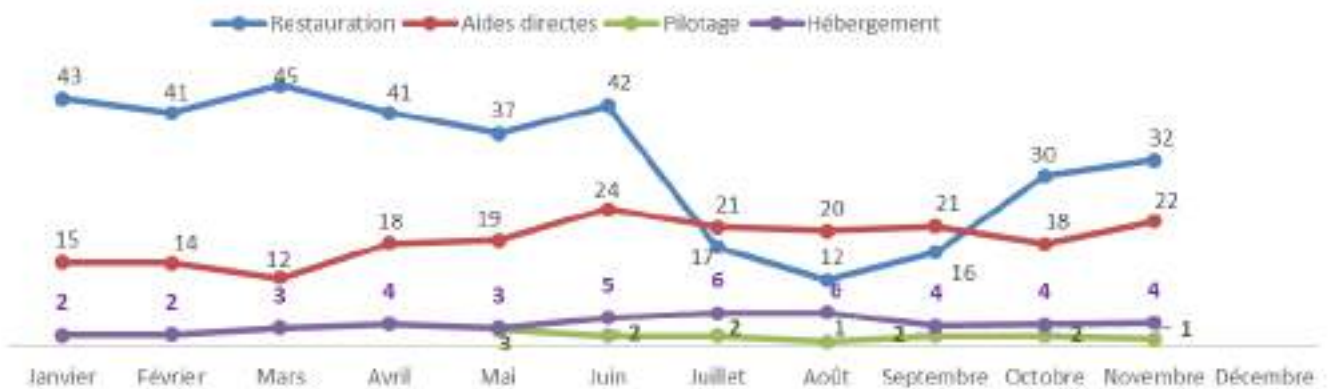
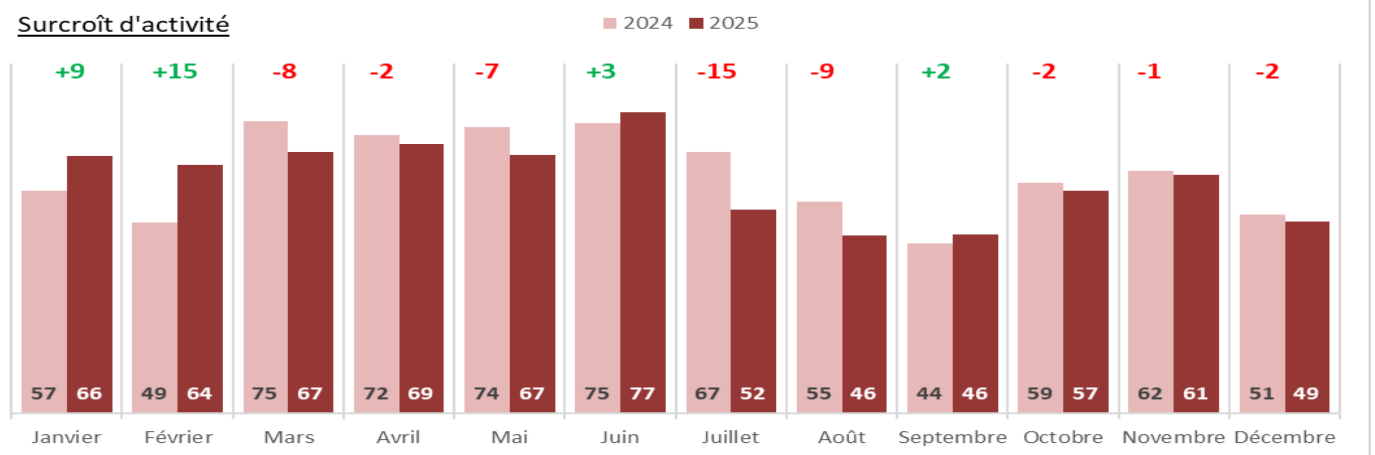
Variation N-1 des remplacements maladie : - 7 ETPT



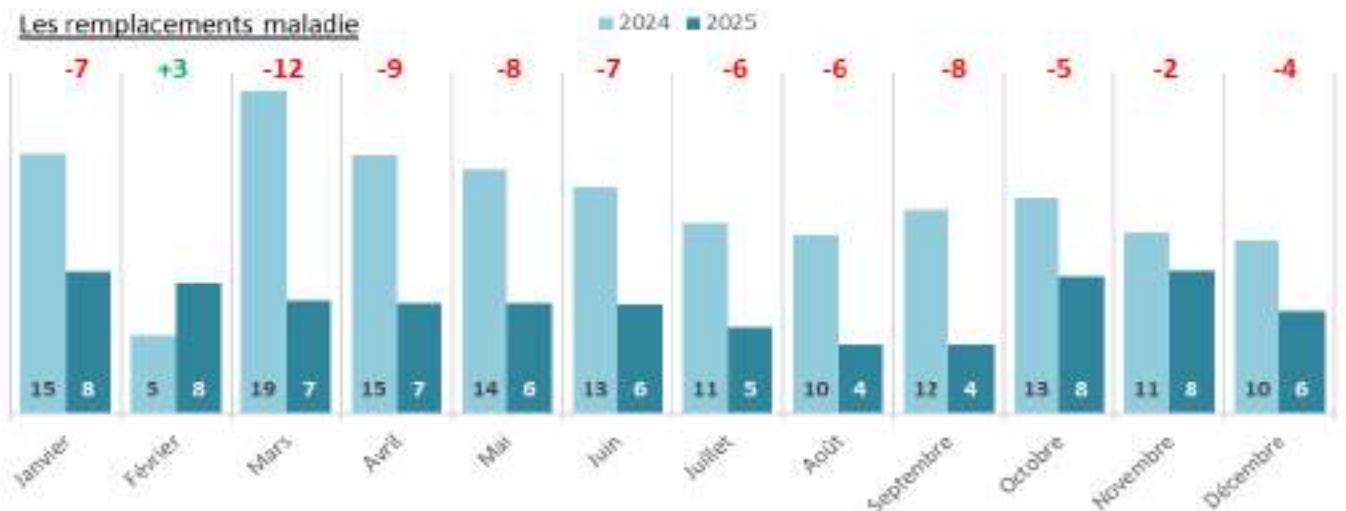
Les emplois permanents



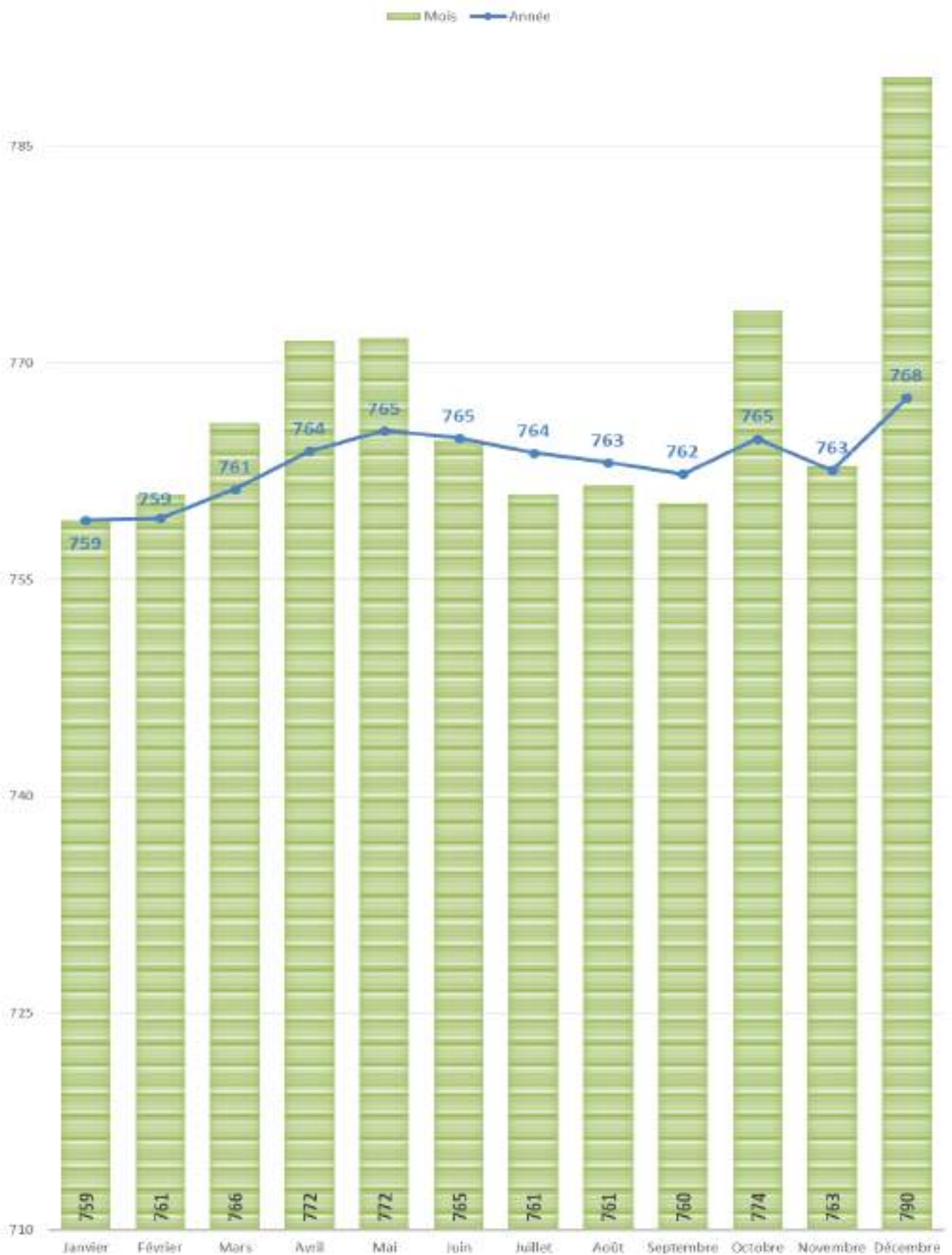
Surcroît d'activité



Les remplacements maladie



Lien entre consommation annuelle et mensuelle (emplois permanents)

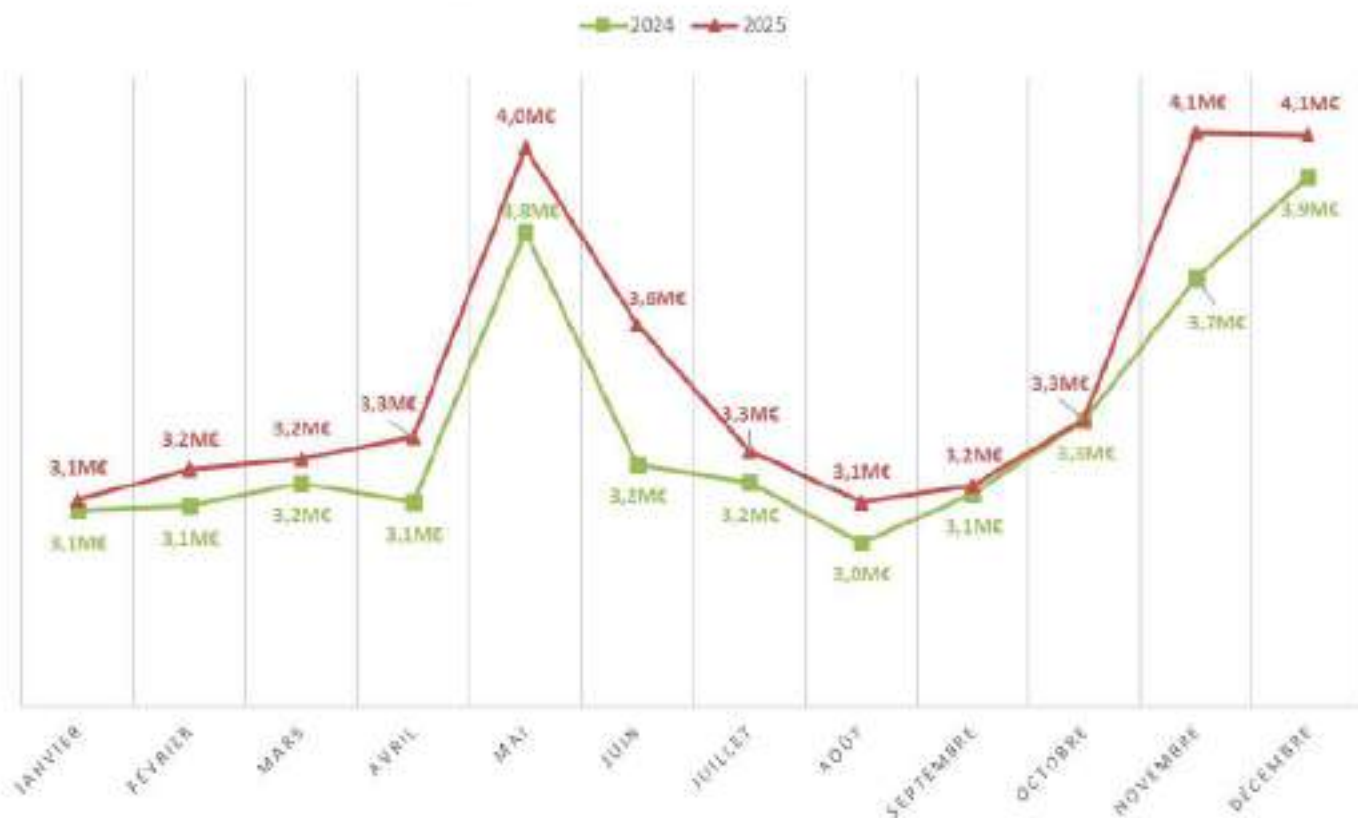


Dépenses de personnels

Rappel BI 2025 : 43 000 000 €

Etat de la dépense : 42 522 144 € (soit 98,9% du budget)

EXÉCUTION MENSUELLE DE LA MASSE SALARIALE

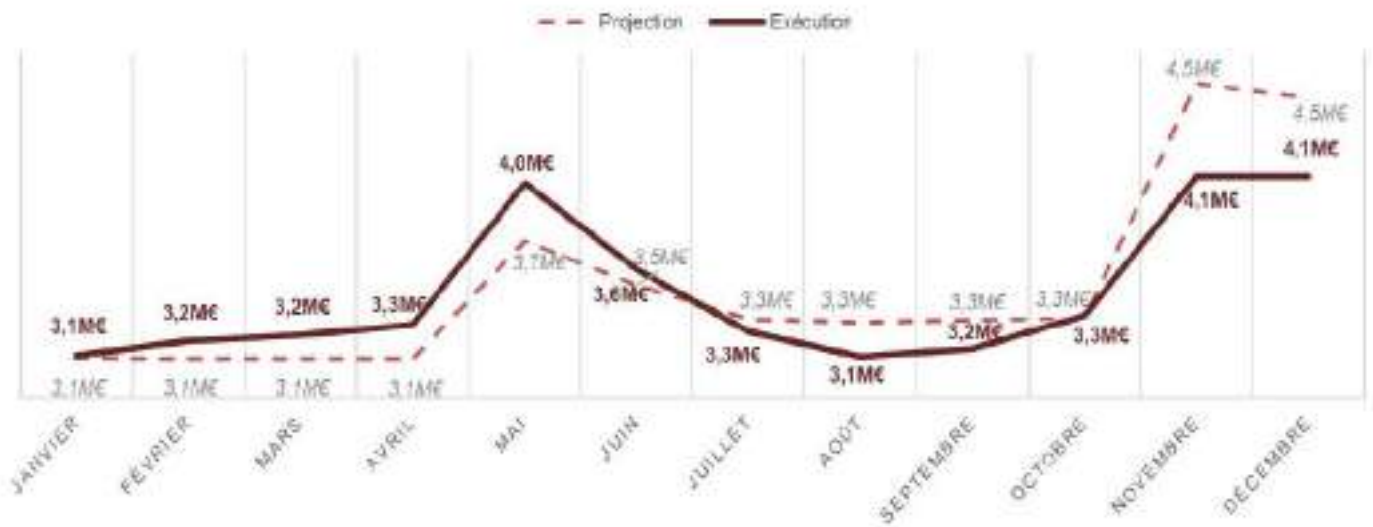


EXÉCUTION ANNUELLE DE LA MASSE SALARIALE

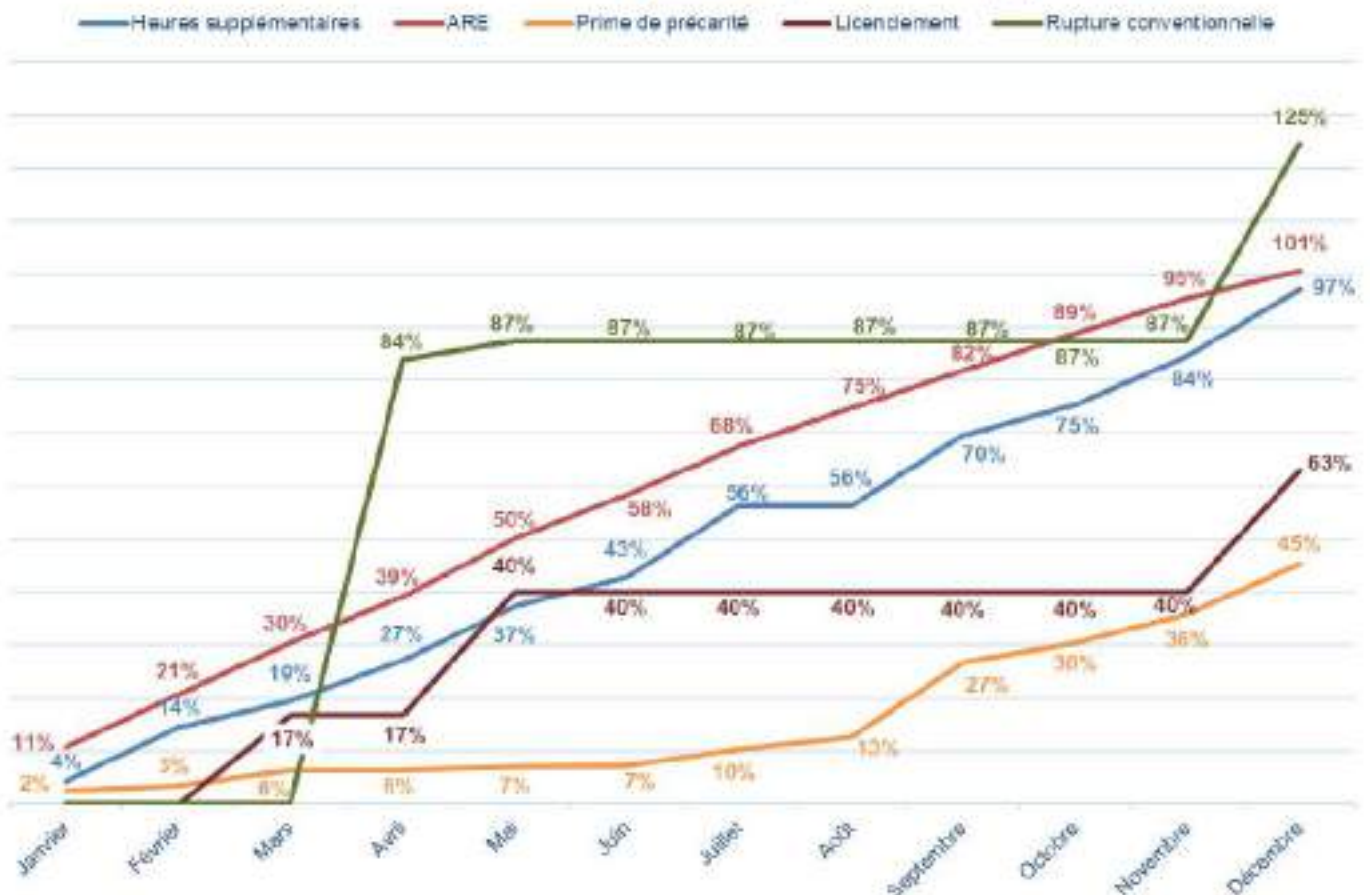


Dépenses de personnels

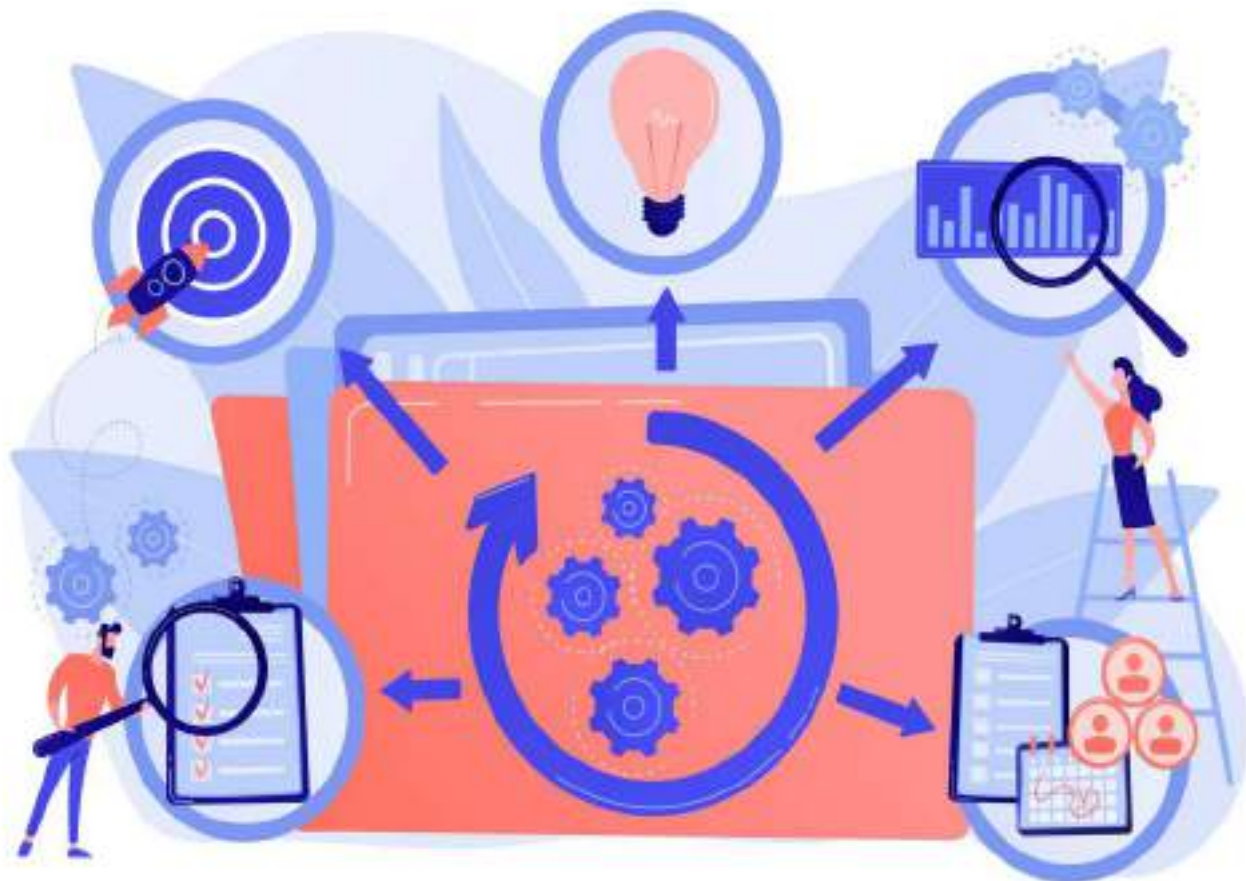
RÉALISATION DE LA PROJECTION BUDGÉTAIRE



Suivi de la consommation annuelle des enveloppes 2025



	Heures supplémentaires	ARE	Prime de précarité	Télétravail	Licenciement	Rupture conventionnelle
Enveloppe 2025	208 538 €	600 000 €	180 131 €	36 887 €	92 751 €	30 917 €
Dépense au 31/12	202 546 €	603 932 €	81 645 €	30 197 €	58 387 €	38 514 €
Crédits restants	5 992 €	-3 932 €	98 487 €	6 690 €	34 363 €	-7 597 €



**Centre régional des œuvres
universitaires et scolaires de Paris**

3, Rue Censier

75005 Paris

- ANNEXE COFI 2025 : BUDGET VERT OPERATEUR –

1. Contexte réglementaire

L'article 206 de la loi n° 2023-1322 du 29 décembre 2023 prévoit que les opérateurs de l'État dont les charges de fonctionnement hors personnel dépassent 60 M€ doivent élaborer un Budget vert à compter du budget initial 2026.

Le Crous de Paris, répondant à ce critère, réalise ainsi son premier Budget vert au compte financier 2025.

Cet exercice vise à renforcer l'intégration des enjeux environnementaux dans la construction et l'exécution budgétaire, en offrant une lecture croisée financière et écologique des dépenses.

2. Objet de la note

La présente note a pour objectif de :

- Rappeler le cadre méthodologique du Budget vert opérationnel ;
- Présenter les résultats de cotation des dépenses du Crous ;
- Mettre en perspective cette analyse avec la dynamique écologique déjà engagée ;
- Articuler ces résultats avec les actions structurantes prévues dans le schéma directeur de transition écologique adopté en 2023.

3. Mise en œuvre progressive

La réglementation prévoit une montée en charge en trois étapes :

- 2026 : cotation obligatoire de la destination Pilotage et d'au moins 50 % des destinations métier ;
- 2027 : extension à 75 % des crédits métier ;
- 2028 : cotation de la totalité des lignes du tableau 3.

Dans une démarche volontaire et exemplaire, le Crous de Paris a choisi de coter 100 % de ses dépenses dès 2026.

4. Principes du Budget Vert Opérationnel

Pour rappel le Budget vert repose sur l'analyse des dépenses selon les destinations du tableau 3 de la liasse budgétaire : pilotage, restauration, hébergement, action culturelle, aides directes.

L'évaluation suit la méthodologie nationale, fondée sur six objectifs environnementaux relatifs à la taxonomie européenne, à savoir :

1. Atténuation du changement climatique ;

2. Adaptation et prévention des risques naturels ;
3. Gestion durable de la ressource en eau ;
4. Économie circulaire, gestion des déchets et risques technologiques ;
5. Lutte contre les pollutions ;
6. Préservation de la biodiversité et des espaces naturels.

Quatre niveaux de cotation sont utilisés :

- Favorable : indique une contribution positive directe ;
- Mixte : pointe un impact globalement positif avec réserves ;
- Défavorable : révèle un impact environnemental négatif ;
- Neutre : révèle une absence d'impact significatif.

Chaque dépense est analysée à double entrée : finalité et moyens mobilisés. Le Cnous accompagne les Crous de Paris et de Versailles, dans la déclinaison de cette méthodologie et l'adaptation à nos modes de fonctionnement.

5. Périmètre retenu pour l'exercice

Le périmètre des domaines et fonctions à l'origine des dépenses étudiées affiche un total au compte financier 2025 de 136,77 M€.

Il se compose des domaines Action culturelle, Aides directes, Hébergement, Pilotage et Restauration.

Les dépenses de pilotage s'élèvent à 27.6 M€.

Les opérations cotées hors pilotage représentent 109.16 M€.

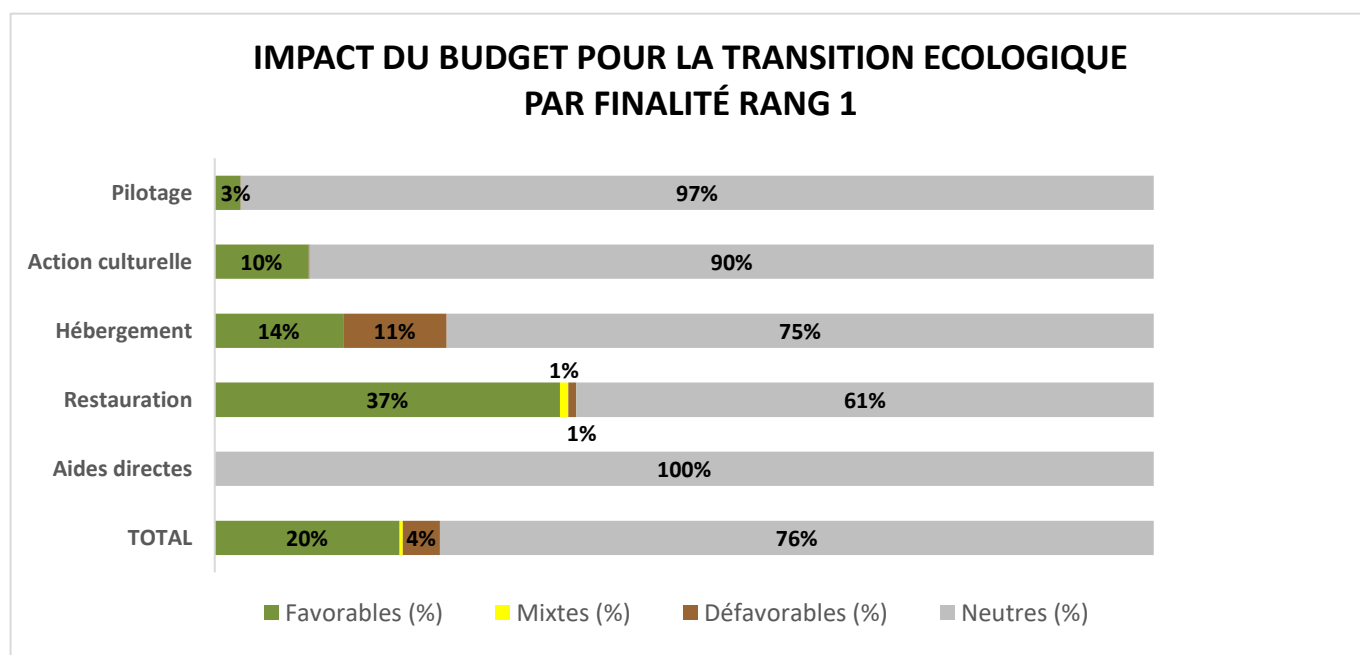
Les destinations métier favorables à la démarche verte en finalité s'élèvent à 26.94 M€.

6. Présentation de la cotation des dépenses

Le graphique 1 met en évidence l'impact que l'activité restauration affiche en faveur de l'environnement avec 37% de cotation favorable.

L'activité hébergement, cotée à 14% de ses dépenses en faveur de l'environnement, est talonnée par l'Action culturelle à 10% de dépenses vertes, suivie par le Pilotage qui est à 3% de dépenses vertes.

Le Pilotage étant par nature moins consommateur de matières premières et consommables est de fait beaucoup plus neutre dans sa capacité quotidienne à agir sur l'environnement.

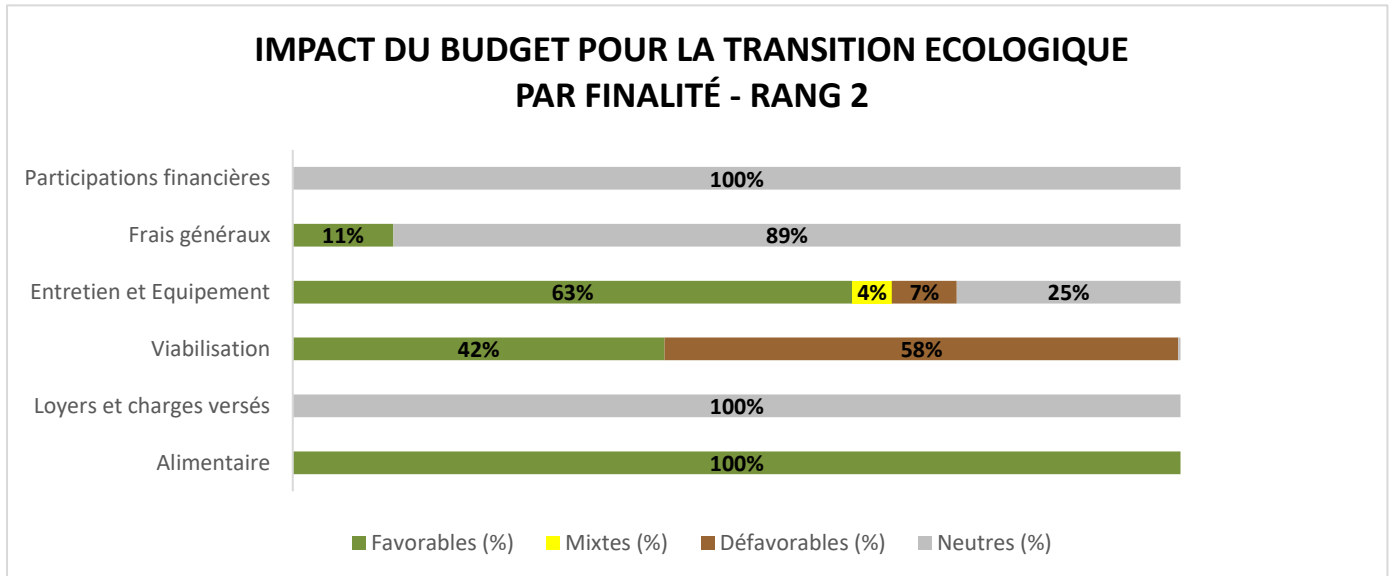


Graphique 1 / Impact du budget pour la transition écologique par finalité rang 1

Le graphique 2 illustre l'impact des natures de dépenses sur l'environnement.

L'orientation des **dépenses alimentaires** sur le « végé » justifie le 100% affiché et notre politique zéro déchets, zéro couverts jetables viennent compléter le trio de nos actions phares sur ce poste.

Les postes **entretien et équipement** et **frais généraux** déjà plus variés dans leur cotation indiquent la marge de progression et les efforts restant à réaliser.



Graphique 2 / Impact du budget pour la transition écologique par finalité rang 2

La répartition globale par moyens, affichée sur le [graphique 3](#) met en évidence une domination des opérations « **neutres** » qui représentent 44% des moyens, suivies des opérations « **non cotées** » qui représentent 30% des moyens engagés. Les dépenses à impact vert ont une part de 15%, tandis que les dépenses défavorables affichent 4% de volume de cotation non verte.

La part élevée des dépenses qualifiées « **neutres** » s'exprime principalement par les cotations « **neutres** » effectuées sur les activités Action culturelle, hébergement et de pilotage (investissements, loyers, frais généraux et participations financières).

Pour ces catégories, l'évaluation environnementale demeure difficile à allouer à une action clairement favorable ou défavorable. Elles ne peuvent donc être rattachées à un impact environnemental direct.

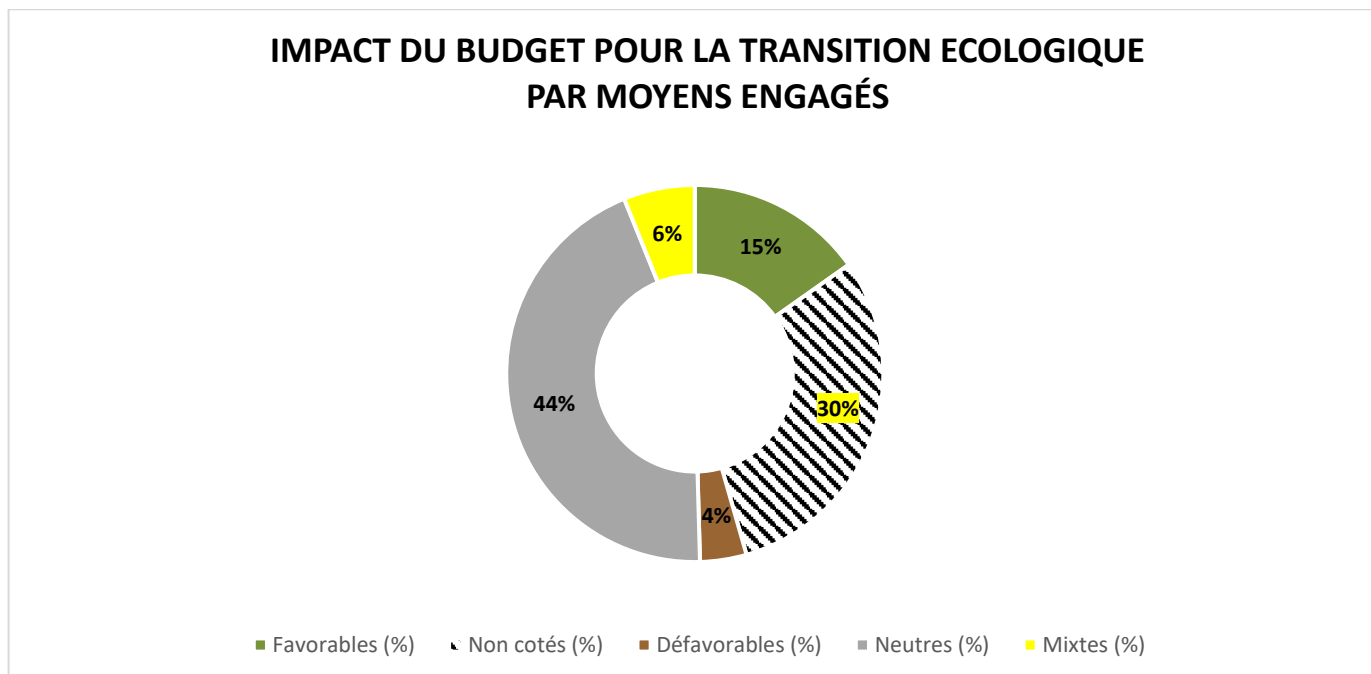
Les dépenses « **favorables** » représentent 15% des moyens mobilisés. Toutefois, hors opérations « **non cotées** », le taux monte à près d'un tiers (30%). Cela reflète nos efforts en matière d'un sourcing (choix de nos produits) orienté vers une alimentation respectueuse des réalités saisonnières et environnementales (cf. engagement 8 de « mon restau responsable Novembre 2024 »).

Ainsi adossés à des engagements tels que « Mon restau responsable » ou encore « La recherche action en restauration » en partenariat avec Agroparistech-Inraé, les actions suivantes ont eu un effet favorable sur les cotations réalisées :

- Nos achats labellisés Bio,
- La lutte contre le gaspillage (via réalisation d'un audit de pesée des déchets),
- Diminution des produits ultra-transformés dans les menus,
- Développement de la variété des recettes VG,

- Réaliser un choix responsable des contenants et des matériaux, via des marchés résolument éco responsables.

Par ailleurs, les actions menées en matière de réemploi, de régulation thermique et de développement de la nature en milieu résidentiel ou dans certains espaces administratifs contribueront durablement à l'amélioration de la cotation « **favorable** ». Elles figurent ainsi parmi les leviers qui expliquent l'ambition « +10 points » portant la cotation à 25,3 % au BI 2026.



Graphique 3 / Impact du budget pour la transition écologique par moyens engagés

7. Synthèse – Engagement écologique du Crous de Paris

Le Crous de Paris a ancré la transition écologique au cœur de son action depuis l'adoption de son schéma directeur en juillet 2023.

Cette dynamique s'appuie sur une gouvernance active (comité de transition écologique depuis 2022) et sur les nombreux projets déjà engagés en restauration, en résidence et en matière de sensibilisation des publics.

Ces initiatives (labellisation **Mon Restau Responsable**, recherche-action avec **AgroParisTech-INRAE**, actions Zero Waste, expérimentations en résidence, ateliers étudiants, séminaires agents, etc.) ont structuré une base solide qui se reflète aujourd'hui dans les résultats du Budget Vert.

L'analyse des dépenses 2025 confirme la cohérence entre ces actions et les priorités environnementales du Crous de Paris.

La restauration, particulièrement engagée, présente les taux les plus favorables, grâce notamment à l'évolution de l'offre alimentaire (végé, produits labellisés, réduction plastique), à la lutte contre le gaspillage et à l'amélioration continue des pratiques professionnelles.

Les résidences et l'action culturelle contribuent également, via le travail mené sur le tri, le réemploi, la réduction des déchets et les projets territoriaux (dont l'initiative **Immeuble Zéro Déchet**).

Ces résultats s'inscrivent pleinement dans le schéma directeur de transition écologique structuré comme suit :

- Diagnostiquer => travail en co-design avec étudiants, agents, personnels des universités sur les sujets de décarbonation ou encore de végétalisation des assiettes entre autres actions éco responsables. Travail de mise en place d'indicateurs (ex : offre et prise végété) et travail sur analyses déchets en partenariat avec la Ville de Paris et Sycotm),
- Mobiliser => réunion du comité de transition écologique, poursuite de nos partenariats verts...
- Sensibiliser => organisation d'ateliers fresque du climat ouverts à l'ensemble de nos agents, développement des échanges avec les universités visant à former aux bonnes pratiques éco responsables.

En 2024–2025, plusieurs actions emblématiques soutiennent cette stratégie : tri généralisé, suppression des bouteilles d'eau, développement du réemploi, plan écogestes, capteurs énergétiques, 100 % des marchés avec clause durable.

Le Crous de Paris poursuivra ainsi sa trajectoire, en cohérence avec le schéma directeur de la transition écologique, adopté en décembre 2025 et l'objectif national de réduction de 4,7 % des émissions de gaz à effet de serre (GES) par an, en consolidant ses actions structurantes et en renforçant la mesure et le suivi de son impact environnemental.

IMPACT DU BUDGET POUR LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE – PRÉSENTATION AGRÉGÉE

MOYEN

RANG 1		Total des dépenses	Favorables		Mixtes		Défavorables		Neutres		Non cotées	
A	PILOTAGE	27 620 675 €	425 307 €	1,5%	63 036 €	0,2%	669 289 €	2,4%	19 176 900 €	69,4%	7 286 143 €	26,4%
B	ACTION CULTURELLE	5 302 525 €	121 419 €	2,3%	412 581 €	7,8%	53 481 €	1,0%	3 962 859 €	74,7%	752 185 €	14,2%
C	HEBERGEMENT	44 466 465 €	2 702 939 €	6,1%	5 943 828 €	13,4%	3 383 685 €	7,6%	28 882 677 €	65,0%	3 553 336 €	8,0%
D	RESTAURATION	53 226 646 €	17 558 593 €	33,0%	1 942 200 €	3,6%	1 131 467 €	2,1%	8 607 557 €	16,2%	23 986 829 €	45,1%
E	AIDES DIRECTES	6 161 074 €	- €	0,0%	- €	0,0%	215 034 €	3,5%	- €	0,0%	5 946 041 €	96,5%

TOTAL RANG 1		136 777 386 €	20 808 258 €	15,2%	8 361 645 €	6,1%	5 452 956 €	4,0%	60 629 993 €	44,3%	41 524 533 €	30,4%
---------------------	--	----------------------	---------------------	--------------	--------------------	-------------	--------------------	-------------	---------------------	--------------	---------------------	--------------

RANG 2		Total des dépenses	Favorables		Mixtes		Défavorables		Neutres		Non cotées	
DPER	DPER - Personnel	36 393 583 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	36 393 583 €	100,0%
DCEM	DCEM - Contributions employe	5 130 950 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	5 130 950 €	100,0%
DALI	DALI - Alimentaire	15 609 629 €	15 609 629 €	100,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
DLOC	DLOC - Loyers et charges versé	24 280 625 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	24 280 625 €	100,0%	- €	0,0%
DVIA	DVIA - Viabilisation	7 989 083 €	2 819 292 €	35,3%	- €	0,0%	3 593 241 €	45,0%	1 576 550 €	19,7%	- €	0,0%
DENT	DENT - Entretien et Equipemen	10 317 458 €	1 050 497 €	10,2%	8 264 180 €	80,1%	1 002 781 €	9,7%	- €	0,0%	- €	0,0%
DFGE	DFGE - Frais généraux	13 090 410 €	1 328 839 €	10,2%	97 466 €	0,7%	856 933 €	6,5%	10 807 172 €	82,6%	- €	0,0%
DPFI	DPFI - Participations financières	2 577 532 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	2 577 532 €	100,0%	- €	0,0%
DINV	DINV - Dépenses d'investissem	21 388 115 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	21 388 115 €	100,0%	- €	0,0%

TOTAL RANG 2		136 777 386 €	20 808 258 €	15,2%	8 361 645 €	6,1%	5 452 956 €	4,0%	60 629 993 €	44,3%	41 524 533 €	30,4%
---------------------	--	----------------------	---------------------	--------------	--------------------	-------------	--------------------	-------------	---------------------	--------------	---------------------	--------------

RANG 3		Total des dépenses	Favorables		Mixtes		Défavorables		Neutres		Non cotées	
	Immobilisations corporelles - installations techniques	1 501 032 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	1 501 032 €	100,0%	- €	0,0%
	Petit équipement, jetables & fo	2 772 627 €	1 285 994 €	46,4%	461 652 €	16,7%	1 024 981 €	37,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
	Matières consommables - prod	14 817 244 €	14 817 244 €	100,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
	Linge & vêtements de travail	32 602 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	32 602 €	100,0%	- €	0,0%
	Électricité	3 345 909 €	2 770 738 €	82,8%	- €	0,0%	575 172 €	17,2%	- €	0,0%	- €	0,0%
	Carburants & lubrifiants	17 697 €	- €	0,0%	- €	0,0%	17 697 €	100,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
	Gaz	1 206 397 €	- €	0,0%	- €	0,0%	1 206 397 €	100,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
	Chauffage sur réseau	1 815 279 €	- €	0,0%	- €	0,0%	1 793 976 €	98,8%	21 304 €	1,2%	- €	0,0%
	Eau	1 603 801 €	48 555 €	3,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	1 555 246 €	97,0%	- €	0,0%
	Locations	162 255 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	162 255 €	100,0%	- €	0,0%
	Locations mobilières & crédit-b	355 692 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	355 692 €	100,0%	- €	0,0%
	Locations immobilières	23 762 678 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	23 762 678 €	100,0%	- €	0,0%
	Sous-traitance & prestations gé	4 233 344 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	4 233 344 €	100,0%	- €	0,0%
	Entretien / maintenance immo	4 290 929 €	702 633 €	16,4%	3 588 296 €	83,6%	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
	Entretien / maintenance équipe	1 043 564 €	165 758 €	15,9%	841 861 €	80,7%	35 945 €	3,4%	- €	0,0%	- €	0,0%
	Assurances	12 494 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	12 494 €	100,0%	- €	0,0%
	Études, recherches & documen	85 860 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	85 860 €	100,0%	- €	0,0%
	Honoraires & intermédiaires	1 099 531 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	1 099 531 €	100,0%	- €	0,0%
	Publicité, publications & RP	287 813 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	287 813 €	100,0%	- €	0,0%
	Transports & logistique	153 250 €	- €	0,0%	- €	0,0%	126 611 €	82,6%	26 639 €	17,4%	- €	0,0%
	Déplacements, missions & réce	145 035 €	- €	0,0%	97 466 €	67,2%	47 570 €	32,8%	- €	0,0%	- €	0,0%
	Postaux & télécom	624 609 €	- €	0,0%	- €	0,0%	624 609 €	100,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
	Gestion des déchets	133 592 €	133 592 €	100,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
	Autres charges de gestion	2 838 837 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	2 838 837 €	100,0%	- €	0,0%
	Charges financières	563 306 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	563 306 €	100,0%	- €	0,0%
	Personnel extérieur, stagiaires &	1 734 902 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	1 734 902 €	100,0%	- €	0,0%
	Gardiennage / sûreté externalis	1 643 342 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	1 643 342 €	100,0%	- €	0,0%
	Nettoyage externalisé	3 463 730 €	91 360 €	2,6%	3 372 371 €	97,4%	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%
	Rémunérations & indemnités	41 188 958 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	41 188 958 €	100,0%
	Impôts & taxes (hors salaires)	615 026 €	- €	0,0%	- €	0,0%	- €	0,0%	615 026 €	100,0%	- €	0,0%
TOTAL RANG 3		136 777 386 €	20 808 258 €	15,2%	8 361 645 €	6,1%	5 452 956 €	4,0%	60 629 993 €	44,3%	41 524 533 €	30,4%